

JURA, PROMENADE ET RANDONNÉE

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée
Signalétique directionnelle de randonnée
Collection des cartoguides de randonnée

PARTIE I: ORGANISER SON TERRITOIRE

PREFACE

۹ - Le	rôle des partenaires	p 6 - 8
3 - La Commission Départementale pour la Randonnée		p 9 - 10
C - Te	xtes officiels indispensables	p 9 - 10
	TIE 2 : EQUIPER SON TERRITOIRE HARTE DEPARTEMENTALE DE SIGNALETIQUE ET DE BALISAGE	
4 - Fo	nctionnement en réseau de carrefours	
	1 - Les grands principes de fonctionnement	p 13
	2 - Les différents mobiliers directionnels	p 14
	3 - Les informations textuelles figurant sur les mobiliers directionnels	p 15
	4 - Le repérage des itinéraires en bas des lames directionnelles	p 16 - 17
3 - Ur	balisage simplifié	
	1 - Règles générales	p 18
	2 - Jalonnement des itinéraires pédestres	p 19
	3 - Jalonnement des itinéraires VTT	p 20
	4 - Cas particulier du Grand 8 équestre	p 21
	5 - Synthèse des règles de repérage et de jalonnement	p 21
	6 - Quelques exemples pratiques	p 22

LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

C - Signal	étique d'accueil et traitement des points de départ	
1 -	Les points de départ	p 23
2 -	La signalétique d'accueil - Les panneaux « RIR » - Les panneaux de départ - Un exemple de panneau « RIR » - Un exemple de panneau de départ	p 24 - 26
D - Effecti	uer le suivi du réseau des itinéraires : la fiche « Rando veille ».	p 27 - 28
	3 : COMMUNIQUER UIDES ET CARTOGUIDES DE RANDONNEE	
A - Topog	uides ou cartoguides ?	p 30 - 31
B - Les fonds de carte départementaux		
C - Le cartoguide de randonnée : un outil polyvalent		
1 -	Le rôle du CDT du Jura	p 35
2 -	Les évolutions de la charte graphique	р 36 - 37
3 -	Grille de classement des boucles pédestres	p 38
ANNEX	KE	
AN	NNEXE SIGNALETIQUE ET BALISAGE	
No	ormes techniques des mobiliers directionnels	p 40 - 43
Cô	tes pour le positionnement des pictogrammes autocollants	p 44
Ch	arte signalétique du Parc Naturel Régional du Haut-Jura	p 45 - 52
AN	NNEXE CARTOGUIDES	
Ch	arte graphique des cartoquides de randonnée	p 52 - 70

La randonnée rassemble de nombreux pratiquants qui parcourent les 5 000 kilomètres de sentiers entretenus et balisés du Jura. Cette activité concourt à l'attractivité touristique du territoire et le Département du Jura a souhaité faire de cette pratique une vitrine pour les activités de pleine nature. L'exemple de l'Echappée Jurassienne, itinéraire emblématique lancé en 2013, est une concrétisation de cette volonté et du travail mis en place depuis les années 2000.

Le Département du Jura s'est donc engagé dans une politique ambitieuse pour le développement de la randonnée à pied, à cheval et à V.T.T. et organise, à travers son Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée, la gestion d'un réseau d'itinéraires de qualité.

Aux côtés des territoires, il soutient le financement de l'entretien et du balisage des itinéraires ainsi que la mise en place d'une signalétique directionnelle permettant de se déplacer en toute sécurité.

Il s'est assuré l'appui technique du Comité Départemental du Tourisme du Jura qui a pour mission d'accompagner les Communautés de communes dans les démarches administratives liées à la réalisation du P.D.I.P.R., dans la conception et le suivi de l'implantation de la signalétique directionnelle et enfin dans la valorisation des itinéraires par la mise place d'une collection de cartoguides de randonnée locaux et l'édition d'ouvrages départementaux.

Le Conseil général du Jura soutient par ailleurs l'action du Comité Départemental de Randonnée Pédestre et du Jura du Grand Huit, partenaires associatifs privilégiés du Comité Départemental du Tourisme du Jura.

La Charte de la randonnée est à destination des partenaires et intervenants dans ce domaine pour un développement coordonné de l'activité sur le territoire jurassien. Elle est ainsi garante d'un réseau de qualité dans le Jura.







PARTIE 1 : ORGANISER SON TERRITOIRE

LE PLAN DEPARTEMENTAL

DES ITINERAIRES DE PROMENADE

ET DE RANDONNEE

A – Le rôle des partenaires

Depuis 2000, le Conseil général du Jura et le Comité Départemental du Tourisme ont lancé le vaste chantier de mise en place d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.).

Ce travail permettra de mieux connaître quantitativement et qualitativement l'offre d'itinéraires de randonnée non motorisés qui est disponible dans le département du Jura et de l'organiser.

L'élaboration du P.D.I.P.R. représente également l'opportunité de clarifier les aspects législatifs liés à cette activité, entre autres les droits de passage.

Une fois inscrit au P.D.I.P.R., le réseau ainsi obtenu, sera la base de référence pour :

- Equiper les itinéraires (signalétique spécifique et balisage adapté),
- Communiquer auprès des usagers (Cartoguides locaux et topoguides départementaux).

ORGANISATION ET RÔLE DES PARTENAIRES :

Préalablement à la mise en place du P.D.I.P.R., le Conseil général du Jura a souhaité organiser les activités de randonnée sur son territoire, s'appuyant pour cela sur l'échelon intercommunal et plaçant le Comité Départemental du Tourisme dans un rôle d'animation technique.

Les intercommunalités souhaitant s'investir dans la mise en place du P.D.I.P.R. sur leur territoire signent avec le Conseil général du Jura et le Comité Départemental du Tourisme, une convention tripartite dite « Convention pour l'organisation de la Randonnée dans le Jura » (ou « Convention COLORANDO ») précisant le rôle et la responsabilité de chacun des 3 partenaires.

Une convention particulière a été prévue pour le territoire du Haut-Jura, prenant en compte l'importance du Parc Naturel Régional dans l'organisation des activités de randonnée.

Les rôles et missions du Conseil général du Jura, du Comité Départemental du Tourisme du Jura, du Parc Naturel Régional du Haut-Jura et des intercommunalités sont détaillés dans les documents « Convention pour l'organisation de la Randonnée dans le Jura » et « Convention pour l'organisation de la Randonnée dans le Haut-Jura » à consulter sur www.cdt-jura.fr.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU JURA

Il porte la politique de développement de la randonnée au titre de la compétence que lui a confiée le législateur dans le cadre de la loi du 22 juillet 1983. Il assure notamment la responsabilité de l'organisation de la pratique de la randonnée sur le territoire en validant l'inscription des sentiers au P.P.I.P.R lors d'assemblées départementales. Il soutient également financièrement les territoires qui mettent en œuvre des actions sur la filière dans le respect des préconisations départementales et il souscrit un contrat d'assurance couvrant les risques liés à l'activité de promenade et de randonnée sur les parties du P.D.I.P.R. relevant de la propriété privée. Désormais, le P.D.I.P.R. s'intègre au plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (P.D.E.S.I.) en cours d'élaboration sur le département.

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DU JURA

Il assure, en lien direct avec les territoires auxquels il apporte son expertise et son assistance technique, le suivi et l'animation de la politique départementale de la randonnée, mission confiée par le Conseil général du Jura dont :

- Animation de la CODERANDO
- Suivi technique et administratif de la réalisation du P.D.I.P.R
- Suivi de la mise en place de la signalétique de randonnée et du balisage
- Suivi technique de la mise en place d'une collection de cartoquides de randonnée
- Suivi technique de la réalisation de topoquides départementaux
- Avis technique au Conseil général pour les dossiers de demande de subvention
- Programme annuel d'actions de communication et de mise en marché.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Par son adhésion à la « Convention pour l'organisation de la Randonnée dans le Jura », la Communauté de communes :

- Anime une commission locale de randonnée dite COLORANDO
- Est membre de droit de la CODERANDO
- Réalise les démarches administratives nécessaires à la réalisation du P.D.I.P.R. pour son territoire
- Assure directement ou indirectement l'équipement, l'entretien et le balisage du réseau de randonnée
- Est l'interlocuteur privilégié du CDT et du Conseil général d'une part et du territoire d'autre part, pour tout ce qui concerne les actions liées à la randonnée.

Il lui appartient en particulier d'informer les communes et organismes concernés par la randonnée sur son territoire, des rôles de chacun en matière de randonnée et de faire respecter les décisions prises dans un intérêt communautaire.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-JURA

Par son adhésion à la « Convention relative à la gestion de la randonnée dans le Haut-Jura », le Parc Naturel Régional du Haut-Jura :

- Anime la COLORANDO du Haut-Jura, regroupant les intercommunalités et les acteurs de son territoire.
- Accompagne les intercommunalités en lien avec le CDT du Jura, dans leur mise en œuvre administrative du P.D.I.P.R.
- Accompagne les intercommunalités en lien avec le CDT du Jura, dans leur mise en œuvre et suivi des équipements de randonnée (signalétique, balisage, entretien).
- Assure la promotion générale de la randonnée par le biais d'éditions de portée nationale.

Charte de la Randonnée

LE CD RANDO DU JURA

Principal partenaire technique départemental du CDT du Jura, il est le représentant départemental officiel de la FF Randonnée dont il fédère les clubs affiliés.

- Il est en charge du balisage des GR.
- Il assure la formation initiale et continue des baliseurs officiels, aussi bien à destination des membres bénévoles des clubs affiliés que des prestataires professionnels, et délivre une certification.
- Il agréé les itinéraires locaux de promenade et randonnée (PR) donnant ainsi un gage de qualité, et en assure parfois le balisage.

AUTRES PARTENAIRES

« Le Jura du Grand 8 », la F.F.C et la F.F.C.T. apportent leur expertise à la CODERANDO.

Les clubs de marcheurs affiliés à la FF Randonnée et les clubs de VTT affiliés à la F.F.C. ou à la F.F.C.T. participent localement aux travaux des COLORANDO (Commissions Locales pour la Randonnée).

Par la présence de leurs adhérents sur le territoire, ils ont tous un rôle important de veille sur l'état des chemins, des balisages et des équipements.

Ils peuvent être amenés à intervenir de façon localisée et ponctuelle sur l'entretien et le balisage des itinéraires en strict accord avec les intercommunalités et le CD Randonnée, et sous réserve d'être formé pour cela.

B – La Commission départementale pour la randonnée (dite CODERANDO)

RÔLE DE LA CODERANDO

Le Comité Départemental de Tourisme du Jura anime la Commission Départementale pour la Randonnée (CODERANDO), groupement informel de partenaires représentant les territoires, les activités de randonnée et loisirs et les administrations, tous concernés par la randonnée non motorisée dans le département du Jura. La CODERANDO constitue un groupe de réflexion et de concertation qui a un rôle consultatif.

La CODERANDO débat, propose et donne son avis, participant ainsi à l'élaboration et à l'évolution de la politique départementale pour la randonnée. Elle traite plus particulièrement des sujets suivants :

- Démarches liées à l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.): difficultés rencontrées, solutions mises en place, état d'avancement des démarches dans les différents secteurs...
- Mise en place et évolution de la Charte départementale de signalétique et de balisage,
- Concertation entre les acteurs locaux et départementaux et plus particulièrement échanges d'informations réciproques sur les projets, les initiatives, les envies, les besoins des uns et des autres.
- Propositions, réflexions et études de projets d'ampleur départementale.

FONCTIONNEMENT DE LA CODERANDO

Le Comité Départemental du Tourisme du Jura réunit la CODERANDO 1 à 3 fois par an dans ses locaux.

Il prépare l'ordre du jour, envoie les convocations aux élus et aux techniciens des structures représentées, anime les séances, rédige et diffuse les comptes rendus.

Chaque organisme dispose d'une voie et peut se faire représenter par un autre membre de la CODERANDO. Un membre ne peut détenir plus d'un pouvoir.

La CODERANDO ayant un rôle consultatif, aucun quorum n'est nécessaire pour valider ses avis, qui sont pris à la majorité simple des membres présents ou représentés.

La CODERANDO peut inviter au besoin, avec voix consultative, toute personne qualifiée ou tout organisme, qu'il jugera utile pour ses réflexions et ses travaux. Elle peut aussi examiner des demandes d'organismes souhaitant participer régulièrement à ses travaux.

L'ordre du jour de la CODERANDO est validé par le Conseil général et le CD Rando.

La CODERANDO peut créer des commissions techniques restreintes pour traiter de sujets particuliers ; les commissions techniques inscrivent la présentation de leurs travaux à l'ordre du jour en accord avec le Comité Départemental du Tourisme du Jura.

LA COMPOSITION HABITUELLE DE LA CODERANDO

Les partenaires locaux représentant les territoires :

- Les Commissions locales de la randonnée (COLORANDO)
- Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Les partenaires départementaux « randonnée » et « loisirs » :

- Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Jura (CD Rando)
- Le Jura du Grand Huit
- Le Comité Départemental de Cyclotourisme du Jura
- Le Comité Départemental de Cyclisme du Jura
- Les Grandes Traversées du Jura (GTJ)
- Le Comité Départemental de Tourisme Equestre du Jura (CDTE)
- Le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne, section massif jurassien

Les institutions départementales

- Le Comité Départemental du Tourisme du Jura
- Le Conseil général du Jura, « Direction du développement économique Mission Tourisme »
- Le Conseil général du Jura, « Service des Sports »
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des Populations Jeunesse et Sports

Autres partenaires

- La Fédération Départementale des Chasseurs du Jura
- Le Syndicat des Forestiers Privés de Franche-Comté, section Jura
- La Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

C – Textes officiels indispensables

- Loi n° 83-663 du 322 juillet 1983, section V, articles 56 et 57, relative au P.D.I.P.R.
- Circulaire ministérielle du 30 août 1988, relative au P.D.I.P.R.
- Convention COLORANDO type
- Convention COLORANDO particulière au Parc Naturel Régional du Haut-Jura
- Délibération type de la commune
- Convention type de passage sur une propriété privée
- Convention de passage spécifique O.N.F. pour les forêts domaniales
- Délibération du Conseil général du 11/12/2008 relative à la situation des ASA vis à vis du P.D.I.P.R.

Tous les documents sont à consulter et à télécharger sur www.cdt-jura.fr / Professionnels du tourisme / Filières / Randonnée



PARTIE 2 : EQUIPER SON TERRITOIRE

LA CHARTE DEPARTEMENTALE
DE SIGNALETIQUE ET DE BALISAGE

Charte de la Randonnée

Le Conseil général a souhaité se doter de règles claires pour la signalétique et le balisage des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, avec pour objectifs :

- La mise en place ou l'amélioration de la qualité du balisage et de la signalétique
- L'harmonisation de ces aménagements au niveau départemental
- La simplification des «codes» et la rationalisation des équipements
- Une réponse adaptée aux nouvelles demandes des pratiquants, notamment par la restructuration des itinéraires.

Après une réflexion conduite par le Comité Départemental du Tourisme, associant de nombreux partenaires dans le cadre de la COmmission DEpartementale pour la RANDOnnée (CODERANDO), le choix s'est porté vers une signalétique directionnelle basée sur un fonctionnement en réseau de carrefours.

La « Charte départementale de signalétique randonnée du Jura », inspirée en grande partie des recommandations de la FF Randonnée, a été validée par l'Assemblée départementale en mars 2006 et présente les modalités techniques à respecter pour la mise en place de ce type d'équipement.

Les préalables à la mise en place de la signalétique directionnelle de randonnée sont :

- D'avoir entièrement terminé les démarches administratives du P.D.I.P.R.
- De travailler en partenariat direct avec le Comité Départemental du Tourisme (et le Parc Naturel Régional du Haut-Jura pour les secteurs concernés).
- D'avoir entièrement balisé son territoire selon les normes en vigueur

Compte tenu de la nécessité d'une harmonisation départementale et de la complexité tant au niveau de la conception que de la mise en œuvre, le Conseil général a confié au Comité Départemental du Tourisme une mission d'assistance technique auprès des territoires souhaitant implanter ce type de mobiliers, qui porte sur les points suivants :

- Formation technique et méthodologique des techniciens chargés de la signalétique.
- Assistance technique permanente et personnalisée (Editions de cartes, conseils pratiques, déplacements terrain, recherches de solutions pour le traitement de cas particuliers).
- Assistance à la validation des noms des poteaux et grandes directions.
- Assistance à la validation du contenu des lames (Textes, distances, pictogrammes).
- Aide à la relation avec les territoires voisins.
- Assistance à la validation des BAT.

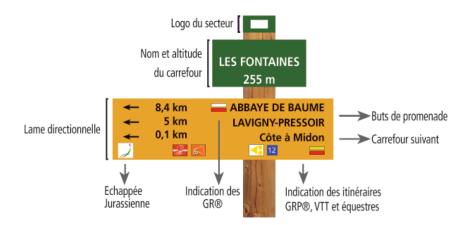
A – Un fonctionnement en réseau de carrefours.

Dans le mode de gestion « en réseau de carrefours », les itinéraires, à l'exception des GR®, GRP® et VTT ne sont plus identifiés par un jalonnement différencié sur le terrain. Ce principe de signalisation et de balisage repose sur l'implantation régulière d'un mobilier de signalisation directionnelle indiquant où l'on se trouve et les directions que l'on peut prendre et les possibilités de pratiques spécifiques.

L'usager dispose ainsi d'un réseau totalement balisé au sein duquel il peut créer ses propres itinéraires ou suivre les propositions faites par des tiers sous forme de guides, de cartoguides, de simples fiches qu'il devra avoir en sa possession pour découvrir la richesse patrimoniale du territoire.

1 - LES GRANDS PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

- Chaque intersection est équipée d'un mobilier directionnel (poteau)
- Chaque mobilier directionnel est équipé d' :
 - une plaque portant le nom et l'altitude du lieu
 - une lame directionnelle pour chaque direction possible.
- Chaque lame directionnelle indique :
 - Le nom du poteau suivant et son éloignement
 - Un ou deux buts de promenade et leur éloignement.
 - Les itinéraires ou pratiques spécifiques possibles.



AVANTAGES

- Evite la multiplication des mobiliers et balisages.
- Construction d'itinéraires par l'usager lui-même.
- Adaptation à toutes les formes de pratiques.
- Valorisation facilitée des éléments du patrimoine.

CONTRAINTES

- Importance des moyens d'implantation et de suivi des mobiliers.
- Coordination des implantations pour assurer une unité de traitement.
- Stabilité du réseau équipé qui ne doit plus (ou très peu) varier.
- Sensibilisation de l'usager à ce type de fonctionnement.
- Mise à disposition indispensable de supports de découverte adaptés.

2 - Les différents types de mobiliers directionnels

Poteau:

- en pin traité par autoclave classe 4
- hauteur : 3m (dont 50 cm dans le sol)
- diamètre : 10 cm
- sommet protégé des infiltrations

La pose des poteaux peut être réalisée :

- directement dans un dé de béton
- avec empierrement
- sur platine (pour des poteaux amovibles)
- ou toute autre solution adaptée au terrain

Capuchon:

- couvre le sommet du poteau et évite les infiltrations d'eau
- peut être revêtu du logo du secteur (dans la masse ou autocollant)
- matière plastique ou métal, vert forêt RAL 6005
- hauteur maximum 4 cm

Fixation:

- en inox
- orientable dans tous les sens
- boulonnerie adaptée, invisible en face avant (type modèle déposé par société PicBois n°974661)

Plaque de lieu-dit:

- panneau stratifié compact (garantie décennale indispensable)
- longueur : 25 cm ; hauteur : 10 cm ; épaisseur : 1.3 cm
- couleur : vert forêt RAL 6005
- texte gravé en creux, blanc RAL 9016

Arial narrow gras majuscule, corps 70, centré

Lames directionnelles:

- panneau stratifié compact (garantie décennale indispensable)
- longueur: 47,5 cm; hauteur: 13,1 cm; épaisseur: 1,3 cm
- couleur jaune d'or RAL 1003
- texte gravé en creux et peint en noir satiné RAL 9005, Arial narrow, corps 70, aligné bord de flèche
- référence gravée en face arrière
- en position 1 tiers / 2 tiers



Les mobiliers complémentaires

Le jalon est utilisé comme support de balisage aux endroits où il n'y a pas de support naturel (arbre, mur...).

hauteur : 100 à 140 cm hors sol, ronds, sommet en biseau, diamètre 10 cm.

Le panneau d'interdiction peut-être utilisé

ponctuellement, en complément de l'information portée sur les lames directionnelles, pour signifier l'interdiction à la pratique à VTT ou à cheval.

La pose des poteaux peut être réalisée :

- directement dans un dé de béton
- avec empierrement
- sur platine (pour des poteaux amovibles)

3 - LES INFORMATIONS TEXTUELLES FIGURANT SUR LES ÉLÉMENTS DES MOBILIERS

Le capuchon peut être revêtu du logo du territoire.

La plaque de lieu-dit indique le nom de l'intersection et l'altitude. En région de plaine, la mention de l'altitude est facultative.

La lame directionnelle indique 2 ou 3 directions, de haut en bas, du plus loin au plus proche.

POLIGNY CENTRE : grande direction la plus éloignée

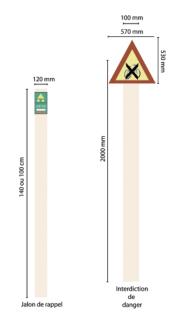
CROIX DU DAN: grande direction plus proche

Barretaine: nom du poteau suivant.

Les distances sont indiquées en kilomètres.

Les temps de parcours ne sont jamais mentionnés.

BELV. DE GRANGES : Lorsque le poteau suivant est une grande direction, la lame ne comporte qu'une ligne, placée en haut.



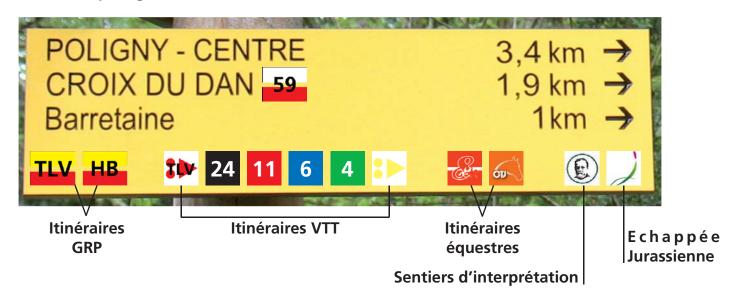




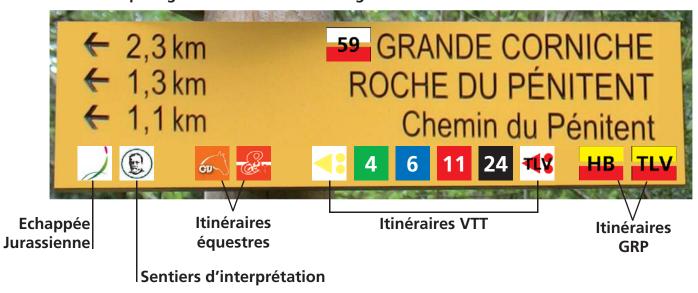


4 - Indications des itinéraires sur les lames directionnelles

Traitement des pictogrammes sur une lame à droite



Traitement des pictogrammes sur une lame à gauche

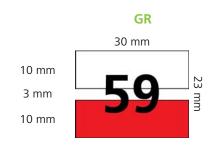


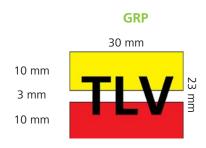
Cas particulier des GR: Les pictogrammes des GR sont placés directement à côté des directions qui conviennent le mieux; seul le CD Rando du Jura est habilité à intervenir sur les pictogrammes des GR.

Les GR sont les seuls itinéraires concernés par cette pratique ; tous les autres itinéraires sont indiqués en bas des lames.

Les pictogrammes autocollants utilisables en bas des lames directionnelles

Randonnée pédestre





2 ou 3 couleurs sur fond transparent

- jaune trafic / RAL 1023
- rouge trafic / RAL 3020
- blanc trafic / RAL 9016
- noir RAL 9005



La GJT à pied

mm





Randonnée équestre

Le Grand Huit 30 mm
10 mm
3 mm
10 mm

1 couleur sur fond blancorange rouge / RAL 1023

La GJT à cheval

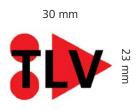


Randonnée à VTT

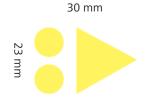
La GTJ à VTT



Les grands itinéraires à VTT de plus de 80 km : Le Zed, le Tour du lac de Vouglans, le Tour du Premier Plateau.



Les boucles à VTT



30 mm

Pictogramme réservé

au PNR du Haut-Jura

4

6

11

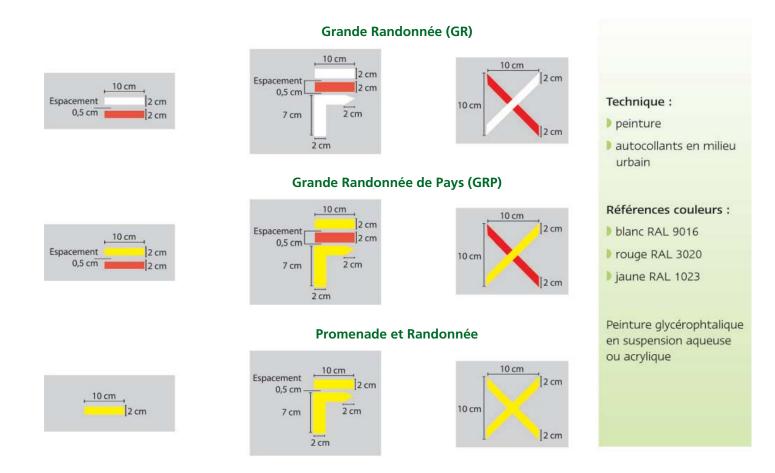
23 mm
24

B – Un balisage simplifié.

1 - Règles générales

- **a** Le réseau consacré à la randonnée, que ce soit à pied, à cheval ou à VTT, est entièrement balisé à la peinture, dans les 2 sens. Les marques de balisage doivent respecter les normes définies par la FF Randonnée.
- **b** Pour un obtenir un balisage simple, lisible, esthétique et moins coûteux à mettre en place, un seul type de balisage à la peinture est présent entre 2 poteaux, respectant l'ordre de priorité suivant : GR puis GRP puis PR.
 - Sur un chemin où passent un GR, le seul balisage en place est celui du GR (Blanc et rouge).
 - Sur un chemin où passent un GRP, le seul balisage en place est celui du GRP (Jaune et rouge).
 - Sur un chemin où ne passent ni GR, ni GRP, le balisage en place est jaune.
- **c** Les itinéraires équestres ne sont plus spécifiquement balisés en orange (sauf cas très particuliers, en l'absence de mobiliers directionnels).
- **d** Cas particulier des P.R. ayant le label de la FF Randonnée : La Charte officielle du balisage et de la signalisation de la FF Randonnée stipule que « La continuité du balisage des itinéraires PR devra être maintenue tout au long de l'itinéraire, et ce, même en cas de tronçons communs avec des itinéraires GR et/ ou GRP ». La mise en place de ces marques jaunes supplémentaires le long des itinéraires GR est effectuée par le CD Rando du Jura.
- **e** Les itinéraires VTT sont sur-balisés à l'aide du matériel habituel fournis par la FFC et la FFCT. En effet, la vitesse de pratique de cette activité ne peut s'accommoder des marques utilisées pour les autres types de randonnées. Nul ne peut emprunter les marques de jalonnement VTT sans autorisation écrite des fédérations concernées.
- **f** Les professionnels et les bénévoles d'associations qui interviennent sur le balisage entre les mobiliers directionnels le font uniquement dans le cadre d'une contractualisation avec la collectivité concernée.
- **g** Les baliseurs, qu'ils soient professionnels, bénévoles d'associations ou indépendants, sont impérativement formés à la technique du balisage, dans un stage organisé par le CD Rando du Jura, qui pourra délivrer des attestations de formation.

2 - LE JALONNEMENT DES ITINÉRAIRES PÉDESTRES (GR, GRP ET PR)



Lorsque les supports le permettent, les marques à la peinture sont remplacées par des stickers. Les normes et conseils relatifs au jalonnement des GR, GRP et PR entre les mobiliers directionnels sont détaillées dans la « La Charte Officielle du Balisage et de la Signalisation » et dans la « Charte technique et graphique » de la FF Randonnée.

Par convention avec le Conseil général du Jura, le balisage de l'ensemble des GR du Jura est réalisé par le CD Rando du Jura.

La mise en place de tous les autres balisages (GRP, PR, VTT) est de la responsabilité des territoires concernés.

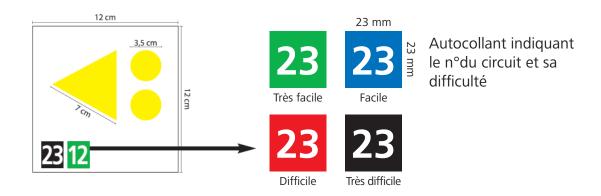
3 - LE BALISAGE DES ITINÉRAIRES VTT

Les normes de balisage des itinéraires VTT sont détaillées dans les documents édités par la Fédération Française de Cyclisme » (FFC) et par la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).

Les itinéraires sont sur-balisés dans le sens unique pour lequel ils ont été agréés par l'une des fédérations.

Le matériel de base se présente sous la forme de plaque de plastique imprimée ; il est similaire pour les 2 fédérations. Lorsque les supports le permettent les plaques sont remplacées par des stickers.

La balise standard:



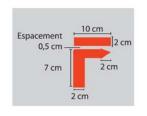
Plusieurs variantes possibles :

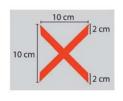


4 - Cas particulier du Jura du Grand Huit (itinéraire équestre)

Dans les secteurs ne disposant pas de mobiliers directionnels, le «Grand 8» est balisé à la peinture orange ou avec des autocollants quand les supports le permettent.









Partout où la signalétique de randonnée est en place, les anciennes marques spécifiques à la peinture orange sont à supprimer.

5 - Synthèse des règles de repérage et de balisage

Balisage entre les poteaux

Le GR est balisé en BLANC ET ROUGE

- dans les 2 sens
- par le CD Rando du Jura

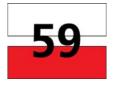
Le GRP est balisé en JAUNE ET ROUGE

- dans les 2 sens
- par les baliseurs locaux
- uniquement quand il n'est pas commun avec un GR

Tout le reste est balisé en JAUNE

- dans les 2 sens
- par les baliseurs locaux
- sans aucune exception

Autocollant sur la lame





Pas de pictogrammes de couleur jaunes sur les lames





Le VTT est sur-balisé

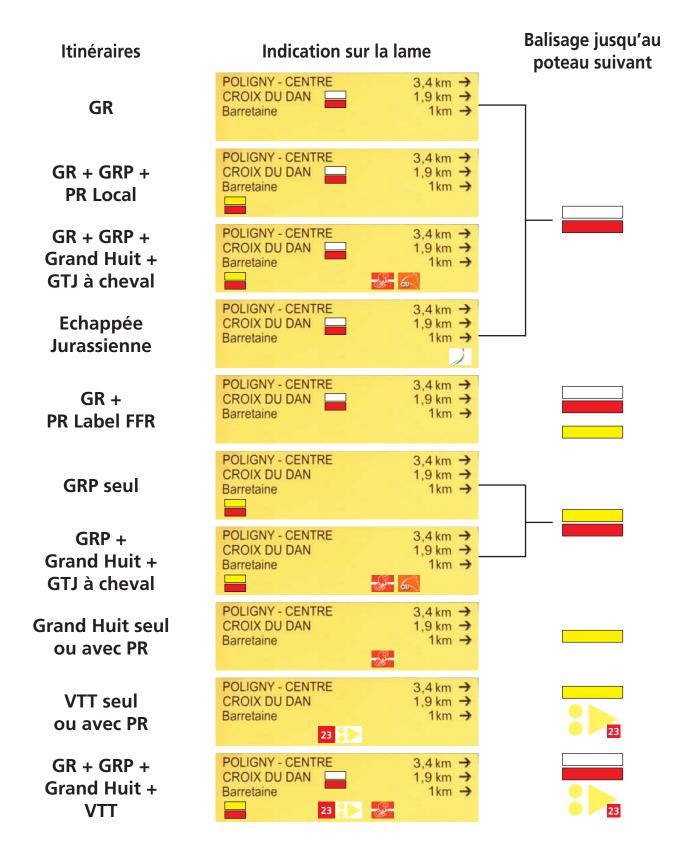
Itinéraires équestres

- en sens unique
- par les baliseurs locaux
- avec du matériel spécifique





6 - QUELQUES EXEMPLES PRATIQUES



C – La signalétique d'accueil et les points de départ.

1 - LES POINTS DE DÉPART

Les points de départ sont des éléments fondamentaux pour le confort des usagers. Dans les topoguides et cartoguides, ils sont indiqués systématiquement en préambule à la description de l'itinéraire. Sur le terrain ils doivent être faciles à trouver et correctement équipés, en fonction de leur importance et de la fréquentation.

L'équipement spécifique minimal d'un point de départ en randonnée est constitué de :

- Une signalétique routière ou locale qui facilite l'accès au point de départ. Ce point est particulièrement important pour les départs situés dans des localités importantes ou isolés en rase campagne.
- Quelques places de stationnement, matérialisées ou pas, mais sécurisées (sol stabilisé, pas de danger pour la circulation locale). Il faut éviter les départs en bord de route ou dans des quartiers ne permettant que difficilement le stationnement.
- Un mobilier de signalétique directionnelle constitué d'un poteau équipé d'une plaque de lieu-dit et de lames directionnelles. Le poteau est situé sur le lieu même du départ, directement visible de puis la zone de stationnement.
- Un balisage dont la première marque est directement visible depuis le poteau signalétique.

De façon plus optimale, en fonction de sont importance et de sa fréquentation, le point de départ en randonnée pourra bénéficier d'équipements spécifiques supplémentaires :

- Des places de stationnement matérialisées au sol et permettant l'accueil de transports en commun.
- Un panneau d'information global présentant le réseau complet des promenades et randonnées du territoire dit panneau « R.I.R. » (Réseau Information Randonnée) et/ou un panneau de départ présentant les itinéraires pédestres ou à VTT directement accessibles depuis ce point de départ.
- Des mobiliers d'interprétation traitant de façon ludique, pédagogique... des thématiques abordées le longs des itinéraires.
- Le point de départ peut faire l'objet d'équipements permettant de pique-niquer ou se reposer : tables, bancs, poubelles. ...

2 - LA SIGNALÉTIQUE D'ACCUEIL

Les panneaux « R.I.R. » (Réseau Information randonnée)

Il s'agit de mobiliers de grandes dimensions, donnant une information globale sur l'ensemble du réseau des itinéraires de promenade et de randonnée à pied, à cheval et à VTT disponible sur le territoire.

Véritables « portes d'entrée » sur le réseau, ils sont placés à des points stratégiques (Parking, proximité d'un office de tourisme, point de départ important, gare, ...).

En général ils sont implantés directement sur le réseau de randonnée de façon à être lus par les usagers. Ils peuvent aussi être mis en place à l'écart du réseau balisé, pour profiter d'emplacements très fréquentés, permettant l'information du plus grand nombre.

Les panneaux de départ

Il s'agit de mobiliers de dimensions plus modestes qui présentent un ou plusieurs itinéraires pédestres et/ou à VTT accessibles à partir d'un point de départ clairement matérialisé.

Placés aux points de départ d' itinéraires sélectionnés, ces panneaux donnent des informations techniques et précises telles que la carte des itinéraires, les distances, durées et dénivelés, les centres d'intérêts ou les difficultés particulières.

Le contenu des panneaux « R.I.R. » ou des panneaux de départ

Ces mobiliers étant à considérer comme des supports de communication, leur conception est laissée à l'initiative locale. Le contenu des panneaux peut être adapté aux besoins de chaque territoire mais devra prendre en compte certains éléments obligatoires :

Les contenus obligatoires des panneaux « R.I.R. » et des panneaux de départ :

- Les logos du Conseil général du Jura et du Comité Départemental du Tourisme du Jura accompagnés d'un texte court de présentation de l'action du Département en faveur de la randonnée.
- La présentation du mode de fonctionnement de la signalétique directionnelle et des règles de balisage en vigueur dans le Jura, s'inspirant de la charte graphique des cartoquides de randonnée.
- L'échelle et l'orientation de la carte et la légende des symboles utilisés.
- L'utilisation du fond de carte départemental au 1/100.000ème ou au 1/25.000ème pour les panneaux « R.I.R. ». Ce point peut-être discuté pour certains panneaux de départ qui présentent parfois les itinéraires de façon très schématisée ou au contraire très détaillée.
- Le réseau complet des itinéraires balisés avec visualisation des 3 thématiques GR, GRP et équestre.
- Les emplacements et noms des mobiliers directionnels.
- Une information sur le cartoquide de randonnée du territoire lorsqu'il existe.

Les contenus optionnels des panneaux « R.I.R. » et des panneaux de départ :

- Les recommandations aux usagers (« Charte de bonne conduite du randonneur »).
- Des suggestions de boucles à pied ou à VTT pour les panneaux « R.I.R. ».
- Les coordonnées nécessaires pour trouver des informations complémentaires, acheter un guide, trouver un accompagnateur.
- Les informations touristiques générales sur le territoire.

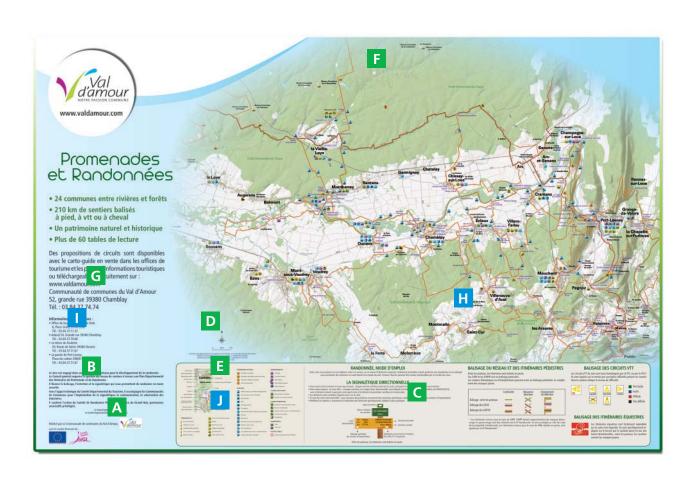
Exemple de traitement d'un panneau « RIR »

Traitement des éléments obligatoires :

- A Les logos du Conseil général et du CDT du Jura
- B Présentation de la politique randonnée du Département
- C Présentation de la signalétique et des balisages
- D L'échelle et l'orientation de la carte
- E La légende
- F Utilisation du fond de carte départemental au 1/25.000ème
- G Mention du cartoguide de randonnée.

Traitement des éléments optionnels :

- H -Emplacement et noms des mobiliers directionnels, traités ici à l'identique du cartoguide local.
- I Coordonnées pour plus d'informations
- J Informations touristiques générales traitées sous forme de pictogrammes détaillés en légende.
- Recommandations aux usagers : non traité
- Suggestions de boucles locales. : non traité



Un exemple de traitement des informations sur un panneau de départ

Traitement des éléments obligatoires :

- A Les logos du Conseil général et du CDT du Jura
- B Présentation de la signalétique et des balisages
- C La légende
- D Utilisation du fond de carte départemental au $1/25.000^{\text{ème}}$
- E Mention du cartoguide de randonnée.
- F Emplacement et noms des mobiliers directionnels, traités ici à l'identique du cartoguide local.

Non traité:

- Présentation de la politique randonnée du Département
- L'échelle et l'orientation de la carte

Traitement des éléments optionnels :

- G Coordonnées pour plus d'informations
- H Informations touristiques générales traitées sous forme de pictogrammes détaillés en légende.
- I Recommandations aux usagers
- J Suggestions d'autres boucles locales



D – Effectuer le suivi du réseau des itinéraires.

Pour un bon fonctionnement du réseau des itinéraires de randonnée, il est nécessaire d'adopter une organisation qui permette :

- De faire remonter les informations et les réclamations des usagers au fil de la saison.
- De vérifier et de remettre en état le réseau des itinéraires de randonnée chaque année.
- D'intervenir rapidement, en urgence, chaque fois que nécessaire.

La collecte des informations et des réclamations formulées par les usagers est nécessaire pour un bon suivi du réseau. Selon les cas, les informations transmises par les usagers amèneront à des interventions de terrain immédiates ou permettront d'améliorer le réseau pour la saison suivante.

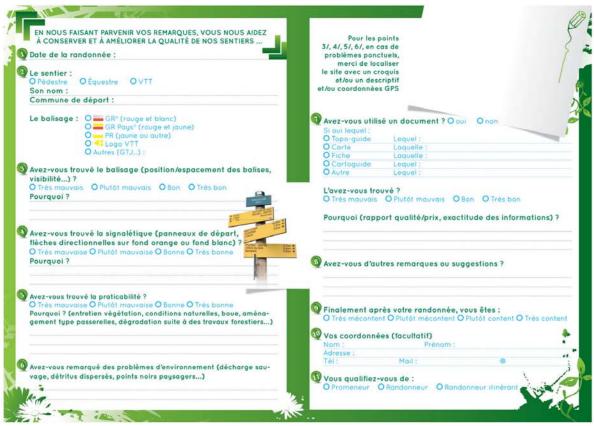
Des fiches « Rando veille » ont été mises au point par le Comité Départemental du Tourisme du Jura ; elles sont à la disposition des territoires qui devront en faire une diffusion la plus large possible (OTSI, Point I, commerçants, hébergeurs, ...).

Les interventions sur le réseau sont indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble :

La vérification et la remise en état annuelle du réseau est indispensable ; elle est effectuée de façon systématique, en totalité, avant le début de la saison de randonnée. Elle porte sur l'état des chemins (arbres tombés, ébranchage, ...), sur la qualité des balisages, sur l'état et le contenu (pictogrammes autocollants) des mobiliers directionnels. Elle s'appuie forcément sur les remarques et réclamations formulées par les usagers l'année précédente.

Les interventions d'urgence peuvent être nécessaires en cours de saison lorque la sécurité des usagers est mise en cause (débalisage, poteaux et lames directionnelles cassés, arbres empéchant le passage des cavaliers, ...). Les territoires doivent donc disposer d'une solution d'urgence pour ce type d'intervention qui doivent être exécutées dans les délais les plus brefs.







PARTIE 3 : COMMUNIQUER

TOPOGUIDES ET CARTOGUIDES DE RANDONNEE

A – Topoguides ou cartoguides ?

Les topoguides de randonnée sont le support privilégié de la communication départementale sur les itinéraires de randonnée pédestre et à VTT. Ils sont co-édités par le Comité Départemental du Tourisme du Jura en partenariat avec un éditeur et avec le soutien du Conseil général du Jura.

Ils présentent des sélections de boucles locales de valeur ou décrivent de grands itinéraires dans le détail. Ils peuvent aussi être édités à l'échelle d'un grand territoire (P.N.R. du Haut-Jura) ou par la région de Franche-Comté.

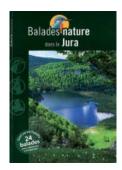
Les cartoguides de randonnée sont le support idéal pour la promotion locale du réseau des itinéraires pédestres, équestres ou à VTT. Ils permettent une parfaite mise en valeur de la signalétique directionnelle de randonnée. Ils sont édités directement par les territoires qui ont terminé le P.D.I.P.R. et la mise en place de la signalétique directionnelle de randonnée. Grâce à une charte graphique et un fond de carte communs, ils constituent une véritable collection départementale.

Des ouvrages à la disposition des randonneurs

Ouvrages édités par le Comité Départemental du Tourisme du Jura, en partenariat avec des éditeurs ou avec la FF Randonnée.



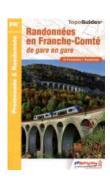






Autres ouvrages locaux ou régionaux...









La collection des cartoquides locaux édités directement par les territoires













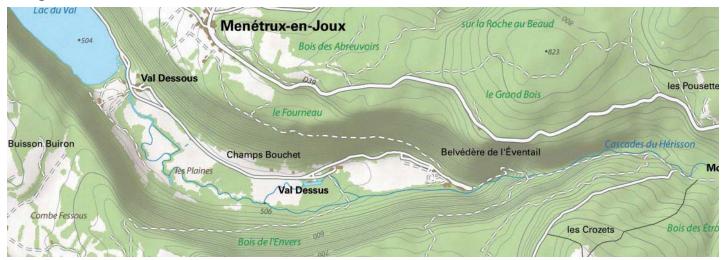


et d'autres à venir...

Le département du Jura a choisi de communiquer localement sur le P.R.I.P.R. par le biais de cartoguides de randonnée réalisés par chaque territoire qui le souhaite.

Le cartoguide de randonnée est en effet un ouvrage payant permettant de prendre en compte à la fois le fonctionnement en réseau mis en place dans le Jura et la mise en valeur du patrimoine local.

Soutenu financièrement par le Conseil général, le Comité Départemental du Tourisme a d'abord fait réaliser un fond cartographique départemental au 1/25.000ème destiné à servir de support aux éditions des cartoguides.



Fond de carte départemental 2011 ©licence étendue IGN®9576 - CG39 - Reproduction interdite

Une « Charte graphique pour la collection départementale de cartoguides de randonnée » a aussi été créée permettant d'avoir une unité de traitement des documents. Enfin, le Conseil général du Jura a confié au Comité Départemental du Tourisme la mission d'apporter son assistance technique aux collectivités pour la réalisation de cette collection.



B – Les fonds de carte départementaux

Le CDT du Jura dispose de fonds de cartes départementaux à 5 échelles mis à disposition par l'intermédiaire d'une convention.

- 1/25.000 c'est l'échelle idéale pour la randonnée ; le fond est disponible en 3 versions, plus ou moins modulables.
- 1/5.000ème : c'est un simple agrandissement du fond au 1/25.000èmme qui n'est pas destiné à l'impression mais qui est adapté à l'usage Internet et qui permet de « zoomer » à l'écran.
- 1/100.000 c'est l'échelle habituellement adaptée au déplacement en voiture, moto ou à vélo.
- 1/200.000 c'ene : c'est une échelle destinée à l'édition de cartes touristiques et qui permet de représenter le Jura dans un format A2 (40 cm X 60 cm).
- 1/400.000ème : l'usage est le même que pour le format précédent mais en format A4.

Tous ont été réalisés à partir des données de l'Institut Géographique National, ce qui implique de respecter les règles habituelles concernant l'utilisation des cartes I.G.N. et qui peuvent se résumer de la façon suivante :

- Diffusion gratuite de documents incluant un extrait de carte dont la surface reste inférieure à un format A4 :
 - Besoin d'une autorisation de l'I.G.N.
 - Pas de redevance à acquitter.
- Diffusion gratuite de documents incluant un extrait de carte dont la surface est supérieure à un format A4 (cartoquide, panneau RIS) et diffusion payante quelque soit la surface de la carte :
 - Besoin d'une autorisation de l'I.G.N.
 - Acquittement d'une redevance en fonction de la surface de la carte et du nombre d'exemplaires imprimés.
- Pour les documents vendus, il est aussi possible sous certaines conditions à discuter avec l'I.G.N., d'adopter le système des royalties, calculées sur le prix de vente.

 Cette formule, peu encouragée par l'I.G.N. est assez rarement utilisée car elle implique de pratiquer un tarif de vente un peu plus élevé et demande de tenir une comptabilité plus précise des exemplaires vendus.

Les fonds de cartes sont mis à la disposition des partenaires du CDT du Jura pour illustrer leurs publications.

Dans le cadre des publications concernant la randonnée à pied, à cheval et à VTT, les conditions préalables à la mise en place d'une convention de prêt sont d'avoir soldé les démarches liées au P.D.I.P.R., d'avoir mis en place la signalétique directionnelle de randonnée et d'avoir effectué le balisage entre les mobiliers directionnels.

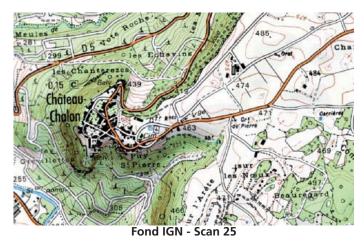
Pour tous les autres usages, il n'y a pas de règle commune ; la convention de prêt du fond de carte est mise en place après validation des projets au coup par coup par le CDT du Jura.

Le fond au 1/25.000 ème :

Dans un souci de disposer d'un fond de carte géographiquement juste et facile à lire par les usagers, le Comité Départemental du Tourisme a fait réaliser un fond au 1/25.000ème principalement destiné à illustrer les cartoquides, mais aussi les panneaux RIS et les panneaux de départ.

Il est ergonomiquement très simplifié par rapport à l'habituel fond I.G.N. de type « Scan 25 ».

Il est destiné à se repérer sur un territoire équipé de la signalétique pour aller d'un mobilier directionnel à un autre. Il ne permet pas de circuler en dehors du réseau balisé (à part sur le réseau routier).







Fond départemental 1/25.000ème, version « intermédiaire »

Dans **la version « complète »** du fond départemental, la carte est utilisée dans l'état. Il n'est pas possible de modifier la taille ou l'emplacement des noms des villages et lieux-dits.

Dans **la version « intermédiaire »** la carte est indépendante des noms des villages et lieux-dits : il est donc possible de les déplacer, d'en modifier la taille ou même de supprimer certains.

C'est la version la plus adaptée au traitement de la randonnée car elle permet de déplacer les noms qui gêneraient la lisibilité des tracés ou des mobiliers.

Il existe **une version « simplifiée »** (non représentée ici) dans laquelle seuls les noms concernant l'hydrographie (en bleu), les reliefs (en brun) et les forêts (en vert) subsistent.

Cette version est destinée à des traitements thématiques ou à des illustrations particulières.

Le fond départemental au 1/100.000 eme (h 120 cm X l 80 cm) :

Il est destiné à des documents plus orientés vers les déplacements en voiture, à moto ou à vélo ou présentant l'ensemble d'un territoire sur une surface limitée.

Il est simplifié dans le sens où seules les voies routières, ouvertes à la circulation publique ont été traitées. Les chemins, petits ou grands, ne figurent pas sur cette carte « routière ».



Fond départemental au 1/100.000ème

Les fonds de carte départementaux au 1/200.000ème (format A2) et au 1/400.000ème (format A4) sont sont destinés à réaliser des cartes « touristiques » et des documents de communication ; ils ne sont pas destinés à aider aux déplacements sur le territoire.



Fond départemental au 1/200.000ème



Fond départemental au 1/400.000 ème

C – Le cartoguide de randonnée : un outil polyvalent qui permet

- D'avoir une vision globale du réseau consacré à la randonnée à pied, à cheval et à VTT
- De valoriser au mieux les mobiliers de signalétique directionnelle
- De choisir librement l'itinéraire que l'on souhaite effectuer
- De bénéficier de proposition de circuits à pied ou à VTT
- De valoriser le patrimoine situé près des itinéraires de randonnée

Les conditions minimales pour mettre en œuvre un cartoquide de randonnée sont :

- Avoir terminé les démarches administratives liées au P.D.I.P.R.
- Avoir implanté la signalétique directionnelle de randonnée et mis à jour le balisage.
- Travailler en partenariat avec le CDT du Jura qui apporte un soutien technique.

1 - Le rôle du CDT du Jura

Le Conseil général du Jura a confié au CDT la mission d'apporter son expertise aux territoires qui souhaitent éditer un cartoguide de randonnée.

En plus de veiller à l'application de la « Charte graphique de la collection départementale de cartoguides de randonnée », le Comité Départemental du Tourisme du Jura est aux côtés des territoires pour apporter une assistance méthodologique et technique qui comportera entre autres les points suivants :

- Formation des agents chargés de la réalisation d'un cartoguide : Présentation détaillée de la Charte.
- Veille au respect de la Charte graphique :

Le CDT du Jura valide particulièrement tout traitement dérogatoire à la charte graphique.

- Assistance à la mise au point de la liste des tâches :
 - Etablir la liste de tout ce qui est à faire ou à trouver (Photos, textes ...).
- Aide à la méthodologie du travail :
 - Préciser qui fait quoi (CDT, EPCI, prestataire, bénévoles ...) et dans quel ordre.
- Définition des étapes et des procédures de validation :
 - Préciser qui valide ou rend un avis technique, sur quoi et quand.
- Animation de la première réunion de travail avec le prestataire sélectionné.
- Fourniture des cartes nécessaires à la préparation du cartoquide.
- Fourniture des éléments SIG au prestataire :
 - Fond de carte, tracé, emplacement des poteaux et distances.
- Contact éventuel avec le prestataire pour traiter de points techniques particuliers.
- Avis technique sur les textes des suggestions de randonnée et sur les photos.
- Validation de tous les contenus obligatoires, des éléments cartographiques et des éléments techniques des suggestions de randonnée.
- Vérification et validation des BAT successifs aux côtés du territoire.

2 - Les évolutions de la charte graphique de la collection départementale de cartoguides de randonnée

p. 5 : au dos des cartoguides, utiliser le nouveau logo du Conseil général



Les logos du CDT du Jura, du Conseil général et du territoire peuvent être traités au choix, sur un fond blanc ou directement sur le fond beige.

p. 7 : Modification de l'entête des fiches randonnée et ajout d'un quadrillage alpha numérique sur la carte

O Départ : La Vieille Loye

• Poteau de départ : BARAQUES DU 14

Distance : 18 km
Dénivelé : 122 m
Balisage thématique :

Ocommune départ : La Ferté([2A]

Parking de la fromagerie

O Poteau départ : LA FERTÉ

Distance : 10 kmDénivelé : 53 m

La cascade (D10) Le sentier s'élève par des marches naturelles dans la roche mais les buis sont de solides points d'appui. En contrebas, vous découvrez plusieurs bassins et cascades d'eau limpide avant d'arriver à la cascade dite le " creux de lean Bondier ".

Thoiria (CD8) Après la randonnée venez découver ce village avec sa chapelle dédiée à 5t Roch dont la construction d'origine est de 1635 et la dernière restauration de 2009 (On peut s'adresser à la maison d'en face pour demander à voir l'intérieur, lorsque la chapelle est fermée). Voir aussi la fontaine.



p. 7 : possibilité de décrire sur une même fiche 2 itinéraires permettant de découvrir un même patrimoine



p.9 : pour les cartoguides traités sur 7, 8 ou 9 bandes, possibilité d'intégrer des informations (recommandations aux usagers, adresses utiles) dans la bande verte, libérant ainsi de la place pour les fiches randonnée.



p.10 : Le poteau type est modifié (nous contacter)

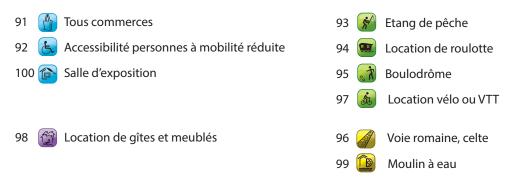


p.11 : Balisage des itinéraires équestres

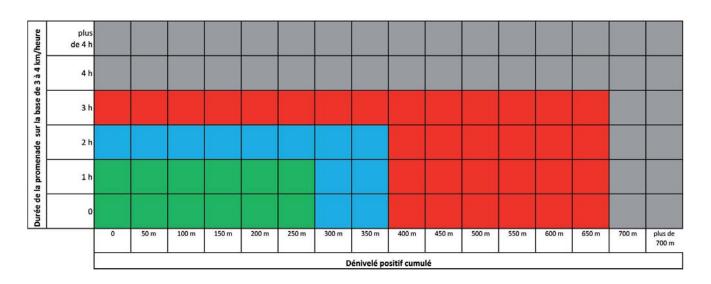


Mettre le logo de la GTJ à cheval à côté de celui du Grand 8.

p.15 : De nouveaux pictogrammes sont régulièrement ajoutés (nous contacter)



3 - Appréciation de la difficulté des boucles pédestres



Pour les itinéraires très faciles / VERT :

Itinéraires de moins de 2 heures (sur une base de 3 km à l'heure), soit 6 km maximum.

Accessibles aux familles, sur des chemins bien tracés avec un dénivelé cumulé à la montée inférieur à 300 m.

Ne présentant aucun danger ou difficulté technique : pas de fortes pentes, de bords de falaise, de mains courantes, d'échelles, de névés, de gués, de chemins instables ou ravinés, d'éboulis, d'absences de balisage, d'orientations difficiles, de passages vertigineux, de traversées de passage à niveau sans visibilité, de zone inondables, etc. ...

Pour les itinéraires faciles / BLEU :

Itinéraires de moins de 3 heures (sur une base de 3 à 4 km à l'heure), soit 9 à 12 km maximum.

Accessibles aux familles, sur des chemins bien tracés, avec un dénivelé cumulé à la montée inférieur à 400 m.

Ne présentant aucun danger ou difficulté technique : pas de fortes pentes, de bords de falaise, de mains courantes, d'échelles, de névés, de gués, de chemins instables ou ravinés, d'éboulis, d'absences de balisage, d'orientations difficiles, de passages vertigineux, de traversées de passage à niveau sans visibilité, de zone inondables, etc. ...

Pour les itinéraires moyens / ROUGE :

Itinéraires de moins de 4 heures (sur une base de 3 à 4 km à l'heure), soit 12 à 16 km maximum.

Réservés aux randonneurs plutôt qu'aux framilles, avec un dénivelé cumulé à la montée inférieur à 700 m.

Certains endroits peuvent être sportifs ou comporter quelques difficultés particulières: fortes pentes, bords de falaise, mains courantes, échelles, névés, gués, chemins instables ou ravinés, éboulis, absences de balisage, orientations difficiles, passages vertigineux, traversées de passage à niveau ou de route sans visibilité, zone inondables, etc..., qui seront signalées dans le descriptif des itinéraires.

Pour les itinéraires difficiles / NOIR :

Les itinéraires ne rentrant pas dans les critères "ROUGE" sont automatiquement à classer en "NOIR"

Remarque pour le traitement des cas "limites" :

En fonction de difficultés particulières, il peut être nécessaire d'adapter le tableau ci-dessus ; voir les 2 exemples suivants.

- Un itinéraire de 9 km, a priori « facile », mais comportant une difficulté particulière présentant un danger ou un dénivelé cumulé à la montée supérieur à 450 m, devra être considéré comme un itinéraire de niveau « moyen ».
- De même, un itinéraire de 14 km, a priori « moyen », mais comportant un dénivelé cumulé à la montée supérieur à 700 m ou plusieurs difficultés particulières, devra être considéré comme « difficile ».

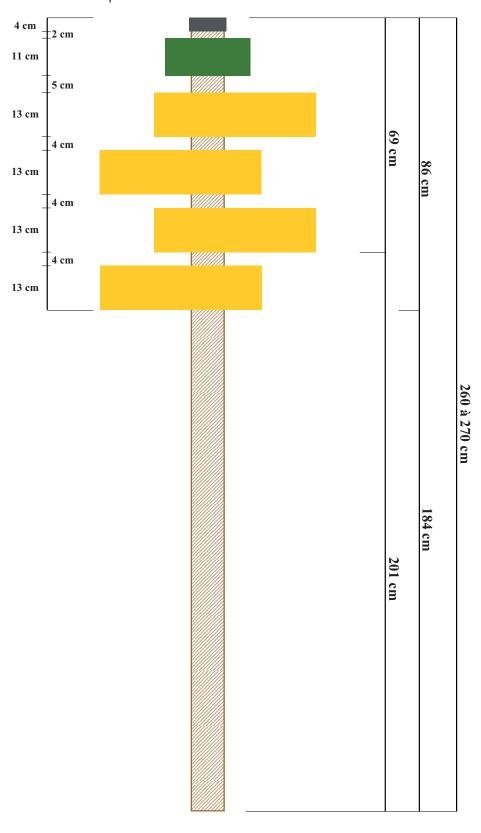


ANNEXE

ANNEXE SIGNALETIQUE ET BALISAGE ANNEXE CARTOGUIDES

Normes techniques des mobiliers directionnels

Espacement type des lames sur un poteau



Lame de lieu-dit : espacements

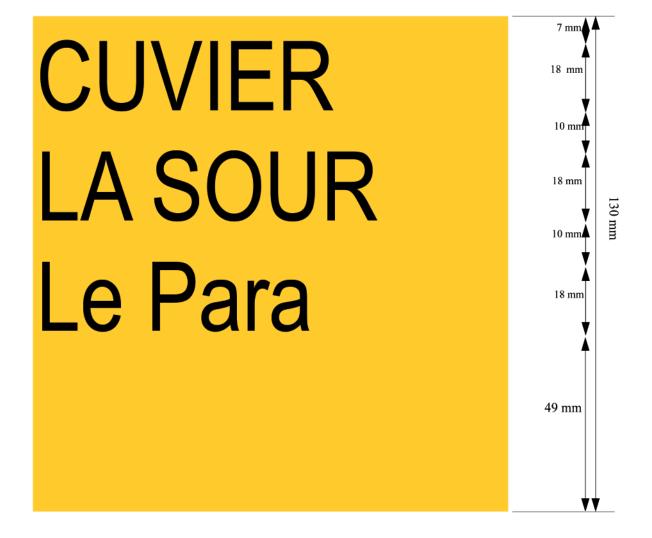
Texte 2 ou 3 lignes / Centré horizontalement et verticalement ARIAL NARROW 70 / 18 mm de haut



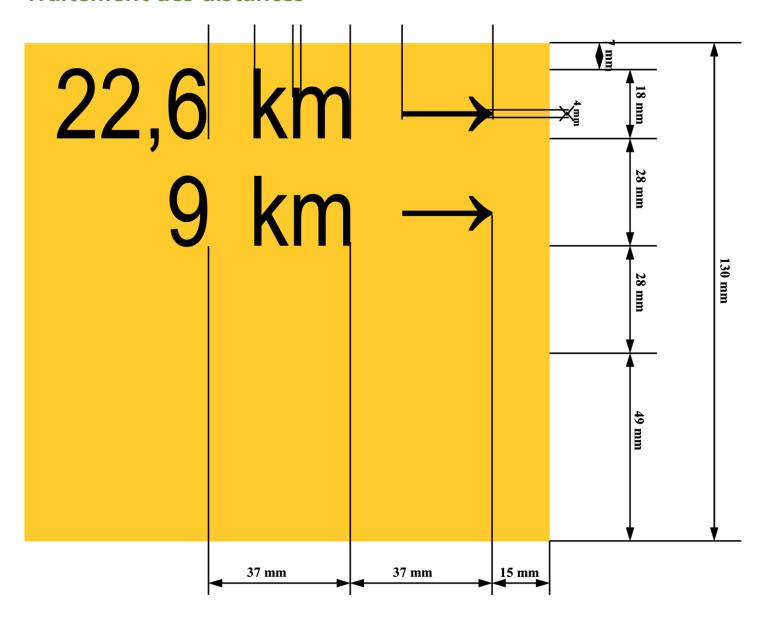
Tous les textes des lames sont en Arial Narrow 70 Les dérogations à cette police de caractères sont à faire valider par le CDT du Jura.



Espacement des lignes pour une lame à 3 lignes

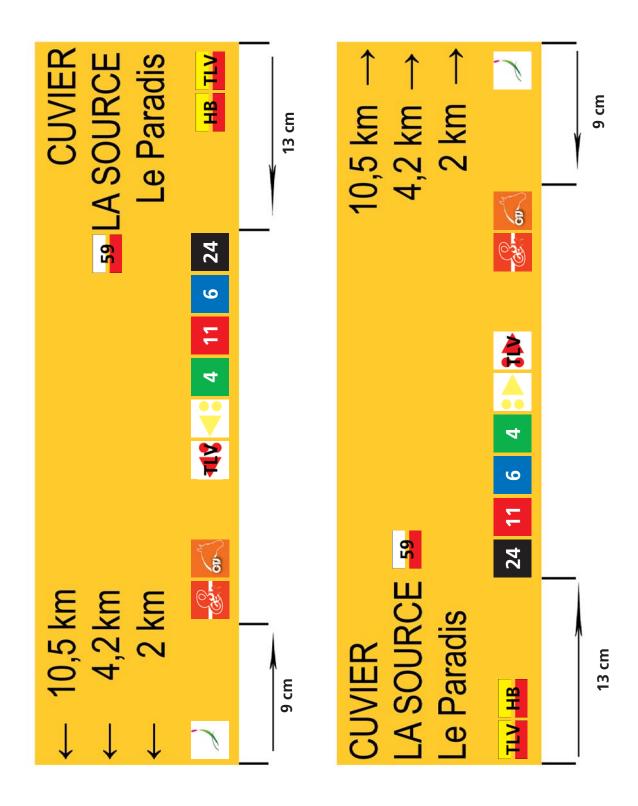


Traitement des distances



Pour une lame à 2 lignes, prendre les cotes indiquées pour les 2 premières lignes.

Cotes pour le positionnement des pictogrammes autocollants



Cette règle concerne uniquement les lames de couleur jaune utilisées en dehors du P.N.R. du Haut-Jura. Sur les lames blanches du P.N.R. du Haut-Jura, le positionnement des pictogrammes est précisé à la page 52.





CHARTE SIGNALÉTIQUE DE LA RANDONNÉE

Mise à iour 2012

Parc naturel régional du Haut-Jura

- * Principe général de la signalétique directionnelle dans le Parc
- * Principes de rédaction des textes sur les panneaux
- * Schéma d'un poteau indicateur (données techniques)
- * Schéma d'un rappel de direction (données techniques)
- * Rappel des balisages à respecter

Principe de la signalétique directionnelle

Dans sa mission de coordination des itinéraires de randonnées estivales, le Parc s'est engagé dans une politique d'équipement du réseau des itinéraires balisés pour la randonnée pédestre, VTT et équestre.

Un équipement de **signalétique directionnelle** a été élaboré en 1990, et modifié en 2004 puis en 2009 pour qu'il soit conforme à la charte de signalétique de randonnée du département du Jura et reconnu par le Conseil Général. Il concerne donc particulièrement les communes jurassiennes du Parc.

Cet équipement s'appuie principalement sur le **poteau indicateur de direction** qui est mis en place chaque fois que deux itinéraires balisés se croisent ou se rejoignent.

Cette signalétique peut être complétée par un équipement plus léger appelée **rappel de direction** pour aider au balisage, lors d'un changement de nature du chemin, une bifurcation importante.

Un piquet **d'aide au balisage** peut être utilisé en cas d'absence de support pour marquer l'itinéraire.

1 Le poteau indicateur de direction (voir schéma et principe rédactionnel) Les informations reportées sont les suivantes :

- a Le nom du carrefour où il se trouve et son altitude (lieu dit local)
- b **Les différentes directions** qui lui sont offertes (prochaine intersection, suivant, grande direction, patrimoine)
- c les activités possibles et la qualification des itinéraires
 - * pédestre : Grande Randonnée ou Petite Randonnée ou/et GTJ Pédestre
 - * VTT : GTJ VTT ou circuit VTT labellisé
 - * Equestre: Grand Huit

Les informations pérennes (a et b) sont gravées. Les informations variables (c) apparaissent sous forme d'autocollants.

2 Le rappel de direction (voir schéma)

Les informations reportées sont les suivantes :

- a Le nom du carrefour et son altitude (lieu dit local)
- b **les activités possibles** et la qualification des itinéraires par adhésifs (idem signalétique directionnelle)

3 Le piquet d'aide au balisage

Piquet de bois autoclavé, rond et appointi, de 80 cm de haut, 60 mm de diamètre, et peint à son sommet du balisage à suivre (jaune, ou jaune et rouge, ou blanc et rouge)

PRINCIPES RÉDACTIONNELS

1 LES INFORMATIONS À REPORTER SUR LES PANNEAUX DIRECTIONNELS

(3 lignes maxi par panneau pour leur bonne lisibilité)

- a Le lieu-dit suivant (en minuscule)
- b Sur un itinéraire de Grande Randonnée (GR, GTJ, GRP, Grand Huit...) : **Indiquer le nom du village ou du hameau suivant (idée d'étape)** (en majuscule)
- c Indiquer les points d'intérêt pour les randonneurs (cascade, point de vue, curiosité, patrimoine ...) constituant des buts de promenade (exclure les services susceptibles de varier) (en majuscule)
- d Ces directions sont triées par ordre croissant de distance en km. Les distances de moins de 100 m peuvent être traités en m (ex : 0,08 km ; 80 m)

	La Roche Blanche *	0,1 km
	LES MOULINS	1,2 km
EXEMPLE:	SEPTMONCEL	3,4 km

2 LES INFORMATIONS À REPORTER SUR LES PANNEAUX DE LIEUX DITS

a l'altitude + le lieu dit (souvent à retrouver sur le cadastre ou auprès des anciens agriculteurs)

EXEMPLE:

900 m

Les Grands Communaux

CAS PARTICULIERS

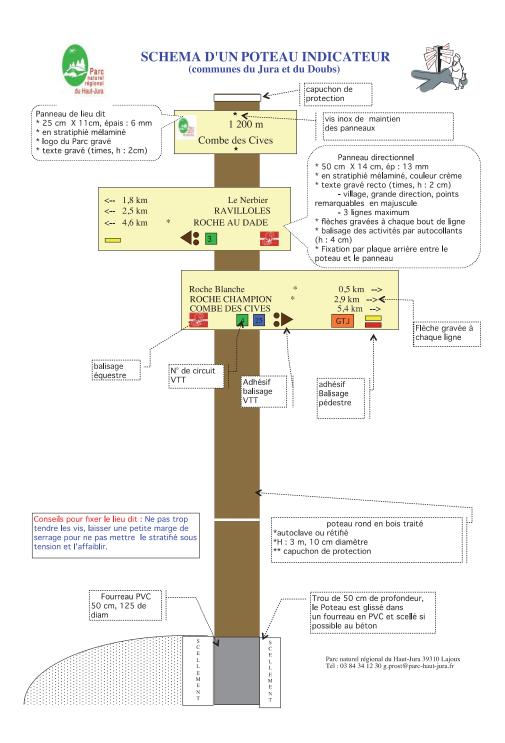
b Les intersections dans les villages, porter : « alt + lieu-dit + nom du village » Cela permet de différencier des points différents dans un village ou un bourg, et d'informer aux utilisateurs qu'ils sont bien au village de ...

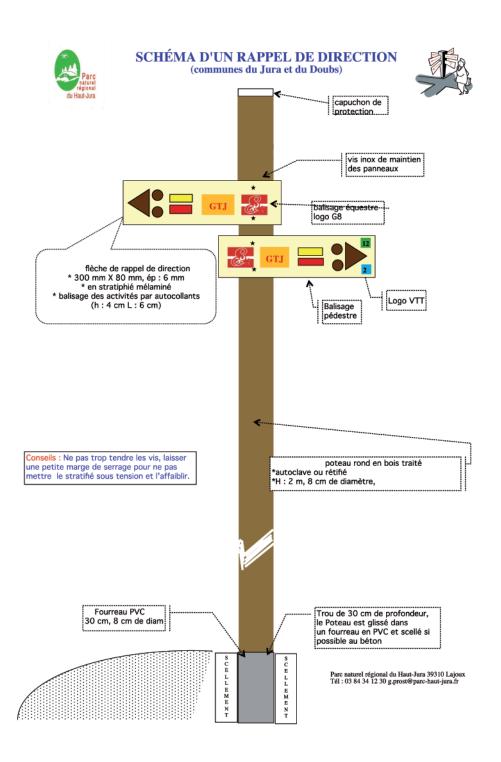
EXEMPLE:

1 005 m

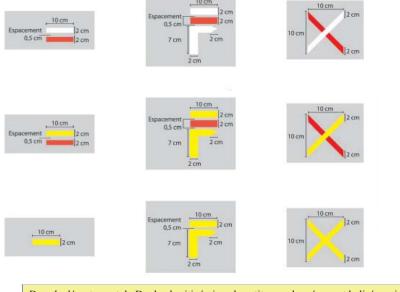
Les Fontaines

Bois d'Amont





Jalonnement des itinéraires pédestres (norme de la Fédération Française de la Randonnée)



Dans le département du Doubs, les itinéraires de petites randonnées sont balisés en jaune et bleu.

Principe de pose:

*Pour éviter le surbalisage (mise en place, peinture, entretien, esthétique/discrétion), quand un sentier de petite randonnée emprunte un GR ou un GRP, seul le GR ou le GRP est balisé. Priorité donc au GR, puis au GRP.

Peinture et Référence couleur :

- * glycérophtalique en suspension aqueuse ou acrylique
- * blanc RAL 9016
- * rouge RAL 3020
- * jaune RAL 1023

Technique de pose:

- * peinture au pochoir
- * adhésif en milieu bâti (sur support métalique)

Jalonnement des itinéraires équestres du Grand Huit

Dans l'Ain et dans le Doubs

Les itinéraires équestres sont traités selon les normes nationales (peinture ou autocollant de couleur orange).

Dans le Jura:

Les itinéraires équestres sont repérables par les pictogrammes autocollants « GTJ à cheval » et « Grand 8 équestre » placés en bas des lames directionnelles des poteaux indicateurs.

Entre les poteaux, il n'y a pas de jalonnement spécifique à la peinture pour les itinéraires équestres.

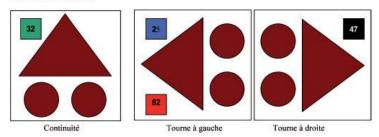
Les cavaliers suivront donc, selon les cas, les marques des GR (blanc et rouge) ou des GRP (jaune et rouge) ou des promenades pédestres (jaune).

Pictogrammes autocollants collés Balisage entre les poteaux lorsque les en bas des lames directionnelles itinéraires équestres sont communs avec Grand 8 équestre GTJ à cheval un GR un GRP autre

Jalonnement et numérotation des itinéraires VTT

Charte nationale de la FFC et FFCT

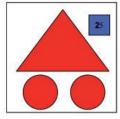
Les circuits locaux



Dans les Parcs naturels régionaux, le logotype de la balise VTT est en brun marron (chartes

nationales FFC et FFCT). Les circuits, étalonnée par une des deux fédérations de cyclisme, sont repérés par des numéros, et reportés sur des adhésifs de couleurs en fonction de leur difficulté.

- Les traversées et itinéraires de longue distance



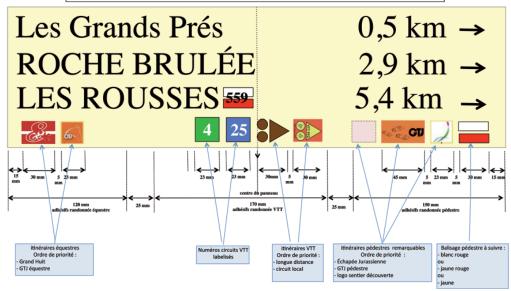
Ex: Tour du Lac de Vouglans



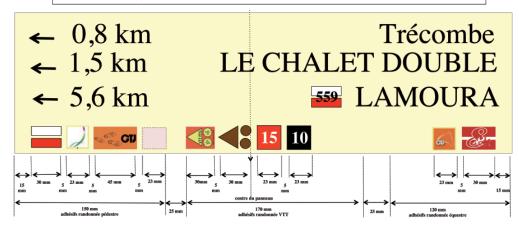
Grande Traversée du Jura à VTT

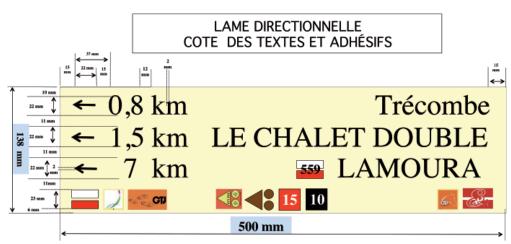
Les balises sont en plastique de 12 cm x 12 cm, posé avec clous alu ou vis (pour suivre la croissance de l'arbre).

LAME DIRECTIONNELLE À DROITE COTES, EMPLACEMENTS ET ORDRE DES ADHÉSIFS



LAME DIRECTIONNELLE À GAUCHE COTES, EMPLACEMENTS ET ORDRE DES ADHÉSIFS









SOMMAIRE

1 FORMAT	P 2
2 COULEURS	P 2
3 TYPOGRAPHIES	P 2
4 LOGO JURA	P 2
5 - PAPIER	Ь 3
6 I CONTACTS	Р 3
COUVERTURE et DOS DE COUVERTURE	
1 COUVERTURE	P 4
2 I DOS DE COUVERTURE	P 5
3 I BANDEAU PLIURE	P 6
FICHES RANDONINEE	
1 - FICHES RANDONNÉE	Р7
ÉLEMENTS COMMUNS	
1 I EXPLICATION DES LOGOS DES FICHES RANDONNÉE	P 8
2 I ADRESSES ET RENSEIGNEMENTS UTILES	8
3.1 RECOMMANDATIONS AUX USAGERS	8
4 I BANDEAU BAS DE PAGE	P 9
5 I ZOOM DU BANDEAU	P 10/11
6 I VUE D'ENSEMBLE DU CARTOGUIDE	P 12
7 I AUTRES ÉLÉMENTS	P 12
ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES	
1 I TRAITEMENT DES DONNÉES SIG	
2 I REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE	P 13/14
3110605	P 15
4 J LEGENDE	P 16
5 I LISTE DES IMAGES DU CD	P17

1 | LE FORMAT

Suivant la forme du territoire, un format et une échelle différentes pourront être utilisés, avec une échelle minimale au 1/35 000ème Le format ouvert préconisé du document est de 660 x 880 mm pour une représentation cartographique au 1/25 000ème. et un format maximal de 990 X 880 mm.

Le format plié du document doit impérativement être de 110 X 220 mm .

2 | LES COULEURS QUADRICHROMIQUES

VERT 1: C80/M0/J100/N50

VERT 2: C 50/M0/J100/N0

VERT 3 L'INATTENDU : C60/M0/J100/N20

FOND 1 DU CARTOGUIDE: C3/M3/Y10/N3

ROUGE (FILET RANDONNÉE GR / GRP) : CO/M100/Y100/N20

ORANGE (FILET RANDONNÉE PDIPR) : C0/M65/Y100/N10

VERT 3 (FILET ÉQUESTRE): C100/M0/Y100/N0

VIOLET 1 (CARREFOURS IMPORTANTS): C80/M100/Y0/N0

VIOLET 2 (CARREFOURS ORDINAIRES): C40/M40/Y0/N0

3 | LES TYPOGRAPHIES

Famille FRUTIGER - UNIVERS (voir CD / polices mac)

En cas de besoin, se référer aux préconisations de la charte graphique de Jura





En cas de besoin, se référer aux préconisations de la charte graphique de Jura Tourisme. Une version pdf de l'utilisation du logo du Jura est disponible (voir CD)



5 | LE PAPIER

Préconisations : Pensez à réserver des tirages en aplat auprès de votre imprimeur pour affichage poster ! L'impression de la carte doit impérativement être sur du papier NOPASAT 90 GR (norme PEFC) - (voir CD)

6 | CONTACTS

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DU JURA :

8 rue Louis Rousseau – BP 80458 – F-39006 Lons-le-Saunier Cedex

http://www.jura-tourism.com/»www.jura-tourism.com

cdt@jura-tourism.com

Votre Conseillère technique Randonnée au CDT Jura, pôle Production et Développement de l'Offre :

Evelyne Foucault , Tél. : 03 84 87 08 83

evelyne.foucault@jura-tourism.com

latitude-cartagène CARTOGRAPHIES

contact@latitude-cartagene.com

Bandeau HAUT

1 | LA COUVERTURE

Format 110 X 220mm

Frutiger 45 Light Corps 17

HAUTEUR: 10 mm COULEUR: Vert 1 TEXTE blanc,

Couleur de fond: C3/M3/Y10/N3

 Une seule photo de très bonne qualité d'un format vertical Le format recadré doit être à la bonne résolution (300 dpi). Une photo verticale peut-être utilisée et recadrée. L:110 mm X H:200 mm, résolution de 300 dpi

guides avec un effet de degradé progressif et de transparence Un principe de vague est retenu pour l'ensemble des cartosur cette même photo au dessus de la vague.

Corps 18

couleur *noir,* Frutiger 65 bold

TEXTE

1 - photo estompée sur côté gauche

2 - vague blanche, opacité dégradée sur photo de fond

3 - photo originale

Les éléments devant impérativement figurer :

De haut en bas:

Bandeau VERT 1: C80/M0/J100/N50

+ texte BLANC: "PROMENADES ET RANDONNÉES" en majuscule

Logo jura

Secteur du cartoguide

Photo / 3 éléments caractéristiques de la vague

Réserve FOND 1 : C3/M3/Y10/N3

- le logo IGN (H 15 mm)

· les logos des pratiques d'activités pour le secteur concerné

(H 10 mm) (voir CD)

échelle, prix

reserve pour le logo IGN et les logos des différentes pratiques COULEUR fond, HAUTEUR: 16 mm

PROMENADES ET RANDONNÉES Les coteaux de la Haute-Seille l'inattendu Communauté de communes

format 63 X 37

LOGO JURA

Bandeau BAS

SK.

1 36 Fr

Carte au 1/25 000ème prix : XX euro

TEXTE

Prix : (à voir) Frutiger 65 bold, Corps 10 Frutiger 65 bold, Corps 15 TEXTE NOIR: Carte:

COUVERTURE et DOS DE COUVERTURE



2 | LE DOS DE COUVERTURE

Format 110 X 220mm

Les éléments devant impérativement figurer :

- Bandeau H: 3 mm
- Carte de locatisation (voir fond de carte ci-contre sur CD):
- avec numéro de la collection dans un cercle. - Le secteur étudié dans un rectangle VERT 1
 - Les autres secteurs de la collection déjà parus seront representés en VERT 3 + numéro.
- du Jura et du Comité départemental du Tou- Texte de présentation du Conseil Général risme du Jura (voir CD)
- Numérotation de la carte et nom du secteur
- Présentation du territoire
- Crédits et mentions obligatoires (voir CD) :
 - Crédits photographiques et autres (selon les indications du secteur)
- Année de parution
 - Copyright IGN
- Conception du fond cartographique LOGO:"Latitude-Cartagène"
- Code-barre

Carte du territoire

Carte du jura avec MNT

Fond blanc

Rectangle de localisation et numerotation du secteur étudié dans un cercle ainsi que les autres secteurs déja parus dans le collection

ée. Le Conseil général organise la gestion du iseau de sentiers à travers son Plan Dépar imental des Itinéraires de Promenade et de

Bandeau (voir p 6)

Couleur: Vert 1 Hauteur: 3 mm

Présentation générale

Il finance le balisage, l'entretien et la signa létique qui vous permettent de randonner er toute sécurité.

Avec l'appui technique du Comité Départe mental du Tourisme, il accompagne les Com munautés de Communes pour l'implantatior

Frutiger 56 Italique

Corps 7

TEXTE NOIR

Il soutient l'action du Comité de Randonnée Pédestre et du Jura du Grand Huit, partenaire: associatifs privilégiés.

Le Conseil général du Jura Le Comité départemental du Tourisme du Jura

Frutiger 66 Bold Italique

Corps 7

FXTE NOIR

Les coteaux de la Haute-Seille G

Secteur

- Cercle texte blanc

vert 1 diamètre 6 mm

Frutiger 65 bold corps 12 Frutiger 65 bold corps 10

Jderior quamdi capertu spervidi, diis habut abena senate publici emnenih Iicibem int.

Alibus conferf ecrunte poptiam quit; norum ressil hossentem tusa tum te duceret, occi es rest noverte, dessedius potabunum ponsulinum portemprae ac mus, nesi conemus, quidem seruropota convocrum P. conum enit oc mora nost aticut patum ius, qua scrisus. Serei catus vernirmis. Ahacioravo, patimil utem conem pors stratam ves sin dica nihiculost vis.

Présentation du territoire

Frutiger 65 bold Corps 8

loctant assimmenem hicas seim quam, Romnequosta, norbled entilla lam loctant publichus, queri tid imus, quid fithem rem eu unitandiem, caes iam aliciam, ubiquictous, qui qraecero unum commemusa mortea pat, vicae iam aliciam, ubique con dit graecero unum commemusa mortea pat, vicae iam hara coum intere ne publis Ahaed publis part inatus cessulocchum hem opor quamque quodis hosu moverestili, me porta. Nihilicis publi cut interensum in Etraequi conirmil ut vit. Am terisquam intu



Corps 6 Frutiger 55 roman TEXTE NOIR

Seille Haute



Logos

Code barre

Hauteur : 16,5 mm + blanc tournant 2 mm

- la Communauté de communes concernée,

- le Conseil Général,
- le Comité Départemental du Tourisme du Jura





3 | BANDEAU

Il est situé sur la pliure couverture / dos de couverture.



ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



1 - FICHES RANDONNÉE

Présentation des circuits

- Largeur du bloc : 100mm

- Hauteur du bloc:

Hauteur conseillée: 100 à 120 mm Hauteur minimum: 80 mm

Hauteur maximum : 160 mm

(éventuellement un sous-titre correspondant à une spécificité du circuit)

- Pictos thématiques
- Bloc texte informations générales
- Étapes du circuit (en référence à la carte)
- Une photo légendée
- Texte de présentation des éléments intéressants

à découvrir sur le circuit

FILET Couleur vert 1 CERCLE diamètre 1,5 centre VERT 2 - TEXTE NOIR Frutiger 55 roman, Corps 7,5 Epaisseur 0,35 mm TEXTE LÉGENDE DES PHOTOS Frutiger 57 italique, filet : 0,2 mm VERT 1 soluptatus nate doluptissum faccus sandipsam ab iusandi pidestr ume-Liquamus molesci umquodi tatent, sundebitat accum re, id molorepre quoc Picaboru ptatquaspis solore quibus simus dolor siti rempores Départ : Parking Le Village Balisage thématique Distance: 2,9 KmDénivelé: 120 m nist que eicient. -a Vallée des grottes 35 dellorenda nes evel mo tecepudia eate imil ipiciae laudis auteniminveratempos cor asperiosEm earia Lit verit, ad et anda doluptatem Tio od qui omnis eos id mi, sapereicitia dus mo con pa quat. Ita Xim quo incidus millore venim Quis undandi delit et quatasp erorum exceped minte viducil Plefet of Se As in culpa quiate modicae niminullorem iduciis aliat Les étapes du circuit : SHADNOI SH A voir sur le circuit: tia con peria ipsam, quissus, sim de sitat <u>e</u> Le Giber iuremquatur. NIN TITRE : ÉTAPES DU CIRCUIT, À VOIR TEXTE SOUS-TITRE OPTIONNEL 2 Frutiger 55 roman, Corps 8 Frutiger 65 bold, Corps 8,5 1 Frutiger 65 bold, Corps 8 VERT 1 : Frutiger 55 roman Frutiger 65 bold TEXTE NOIR: TEXTE TITRE Corps 7,5 Corps 15 VERT 1:

2 Carrefour important

pore solorunt volor sit quiatibeatin

nestem necatus rerumque mod ut

diamètre 1,6 mm

Filet: 0,2 mm MOLET 1: C80 M 100 Y 0 N 0

Intérieur :

VIOLET 2: C40 M 40 Y 0 N 0

Frutiger 65 bold, Corps 6,5 Typo : majuscule, inclinaison 45°

3 Autre carrefour • Cercle : diamètre 1,6 mm Filet : 0,2mm VIOLET 1: C80 M 100 Y 0 N 0 Typo : Intérieur : BLANC

Frutiger roman, Corps 6,5 majuscule + bas de casse, inclinaison 45°

+N3NOJSSVHO

Sylve Balite

elejują egreto 10 0/10 07

Sduelo 297

Dielet of

etellage d

2091907

SHARONO4 SAY

Les étapes du circuit :

NAT **1** Filet circuit: 0,55 mm ORANGE: C80 M 100 Y 0 N 0

1 I EXPLICATION DES LOGOS FICHES RANDONNÉE

Légende des pictogrammes

- TITRE :
- Frutiger 67 Bold condensed, corps 12, VERT 1
- Frutiger 55 Roman, corps 8,5, NOIR
- PICTOGRAMME (voir CD)

2 I ADRESSES ET RENSEIGNEMENTS UTILES

Coordonnées des trois structures + n° indigo (voir CD)

- TITRE :
- Frutiger 67 Bold condensed, corps 12, VERT 1
- TEXTE:

Frutiger 56 Roman italique, corps 8, NOIR Frutiger 66 Bold italique, corps 8, NOIR

largeur du bloc : 97 mm



PR Circuit à pied, homologué FF Randor

LES FICHES RANDONNÉE

Circuit à pied
Circuit à pied
Circuit VIT
NORDU DES CIRCUITS FEDESTIRES ET VIT
The bicks of the profile of the difficie

largeur du bloc : 97 mm

3 I RECOMMANDATIONS AUX USAGERS

TEXTES (voir CD)Le prestataire complétera le n° de téléphone en bas, selon les indications du secteur.

- TITRE:
- Frutiger 67 Bold condensed, corps 12, VERT 1
- TEXTE :

SOUS-TITRE:

Frutiger 67 Bold condensed, corps 11, VERT 2

Frutiger 56 Roman italique, corps 8, NOIR

Frutiger 56 Roman italique, corps 6,5, VERT 1 AVERTISSEMENT

largeur du bloc : 100 mm

RECOMMANDATIONS AUX USAGERS...

AVANT DE PARTIR

Pour votre sécurité pensez à utilier un équipement adapté (eaque recon mandépour) evédétaire et écanies), soin mandépour évédétaire et évanies), soin en informanc vos amis, votre famille, de votre linheiur étécur.

- soya préviogants et ne surestimes pas vos forces.

- Woulding pas que trapace entra parage par bous -apriculteurs, forestines, chassur, promeerant vederitors, culture, vederitors, chasinspectors as collectes the complete priviles.

 Respectors as collectes the complete priviles.

 Refinence to the coupeau, no laisest pas vos chiens sans surveillance et
 referenze les clobures.

 Ne sortes parages entreme balles.

 Sayes rigilant but de la travende der routes à grande circulation.

 Sayes rigilant but de la travende der routes à grande circulation.

 Ceramis territoris specuref find travelle de rigilante but on pourmer
 alles particulées (sits citates reterring parages). PENDANT LA RANDONNÉE



4 I BANDEAU BAS DE PAGE (voir zoom P9 / 10)

- Randonnée, mode d'emploi
- La signalètique directionnelle
- Poteau de carrefour
- Balisage du réseau et des itinéraires pédestres
- Balisage des circuits VTT
- Logo JURA

Couleur dégradée de bas en haut : de VERT 1 à VERT 2, Hauteur 63 mm Chaque bloc de texte correspond à un pli . 97 mm pour le premier 100 mm pour les a

Chaque bloc de texte correspond à un pli : 97 mm pour le premier, 100 mm pour les autres. Sur le dernier pli le logo du JURA en blanc 95 X 55 mm (voir CD)

ÉLÉMENTS

- TITRE: Frutiger 67 Bold condensed, corps 12, couleur BLANC
 - TEXTE: Frutiger 57 condensed, corps 7,8, couleur BLANC

(voir CD pour les textes, images, pictogrammes)



990 mm



5 I ZOOM DU BANDEAU

Tous les textes et images nécessaires figurent sur le CD au format JPEG, PDF, in design CS4 et illustrator CS4.

Possibilité de modifier les noms des poteaux sur l'image 🕄 en fonction du secteur présenté sur le cartoguide.

RANDONNÉE, MODE D'EMPLOI

Cette carte vous propose de vous déplacer selon vos envies, sur un réseau d'tinéraires organisés, totalement praticables à pied, guidé par une signalétique et un balisage vous permettant de randonner en toute liberté et en totale sécurité.

Les fiches pédestres et VTT situées autour de la carte décrivent nos plus belles randonnées ; vous pourrez les choisir en fonction de vos goûts, de la difficulté ou des points de départ. Vous trouverez d'autres suggestions dans les offices de tourisme locaux.

vous préfererez peut-être construire votre lithéraire en toute liberté, à partir de la carte et des poteaux directionnels.

Les cavaliers trouveront aussi sur la carte (voir légende) l'indication des itinéraires qui leur sont

2

Des plans d'ensemble du réseau consacré à la randonnée sont implantés aux points de départ importants ils sont repérables sur la carte par le symbole <mark>28.</mark> Vous savez à tout moment où vous vous trouvez : chaque nom de carrefour porté sur la carte corresponc

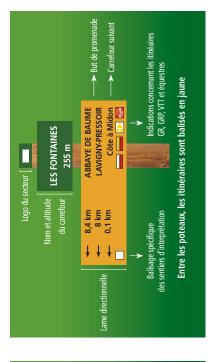
LA SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE

à un poteau directionnel sur le terrain. Vous savez toujours où vous allez : à chaque carrefour, sur chaque lame directionnelle, sont indiqués, les buts de promenade accessibles (en MAUSULES) avec la distance restant à parcourir, ainsi que le nom et la distance du prochain carrefour (en minuscules).

Les distances entre carrefours figurent aussi sur la carte .

En bas des lames directionnelles : vous trouverez des précisions concernant des itinéraires spécifiques à pied, à VIT, à cheval ou des sentiers d'interprétation.

Vététistes et cavaliers trouveront là l'indication des itinéraires spécifiquement adaptés à leurs pratiques.





51 ZOOM DU BANDEAU / LE BALISAGE

Tous les textes et images nécessaires figurent sur le CD



Continuité Mauvaise direction Changement de direction
Balisage entre les poteaux

Ralisage des GR®

Balisage des GRP®

Le tiredeise comussous know de GRP, GRPB aliasis respectivement de maques blancrouge et jaune-ouge sont des cr The Andonnek. Ils sont proteises au tire du code de la propriète intellectuelle. Les tiretaires comus sous le nom de PRB, unes, sont agrési par la F.Randonnée

BALISAGE DES CIRCUITS VTT

D

4

6

ss circuits VTT du Jura sont tous homologués par la FFC ou par la FFCI. Ils sont repérés sur le terrain par u alise officielle portant un numéro dont la couleur indique le niveau de difficulté.



BALISAGE DES ITINÉRAIRES ÉQUESTRES

Les itinéraires équestres sont facilement repérables sur la carte (voir legende).

Is sont spécifiquement indiqués sur le terrain par le symbole placé en bas des lames directed it innivelles ; entre les poteaux, les cavaliers suivent les marques jaunes.



6 I VUE D'ENSEMBLE DU CARTOGUIDE

voir image ci-contre (voir CD)

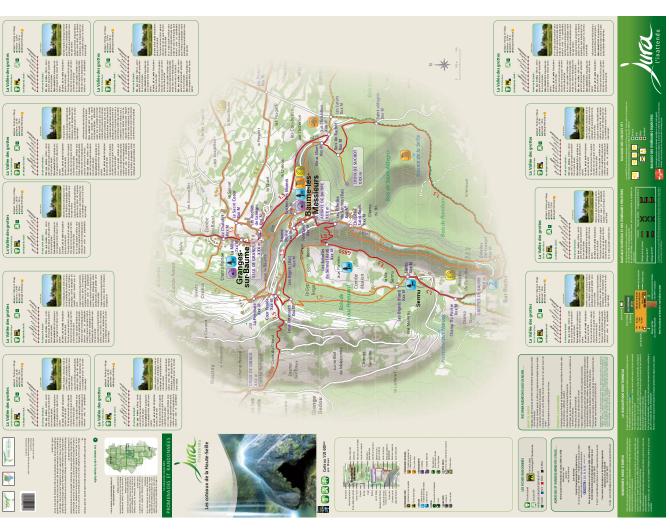
7 I AUTRES ÉLÉMENTS

Une échelle et un Nord avec la "Rose des vents" doivent imperativement figurer sur le cartoguide (voir image CD).

La positionner au plus esthétique en fonction de la forme générale du territoire.

Sous l'échelle, rajouter la mention :

- "Fond de carte réalisé par Latitude-Cartagène"
- Informations sur le prestataire de service qui a réalisé le cartoguide.



1 I TRAITEMENT DES DONNÉES SIG

et de traiter des données SIG, fournies par le client. Le prestataire devra être en mesure de récupérer

2 I REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE **DE LA THÉMATIQUE RANDONNÉE**

• LES FILETS + TEXTE

GR / GRP:

épaisseur : 0,53 mm

ROUGE: C0/M100/Y100/N20

- typo

frutiger 67 Bold condensed, corps 7,2 pt

ROUGE: C0/M100/Y100/N20

PDIRP:

épaisseur : 0,53 mm ORANGE : C0/M65/Y100/N10

ÉQUESTRE :

- filet pointillé

VERT: C100/M0/Y100/N0 épaisseur : 0,35 mm

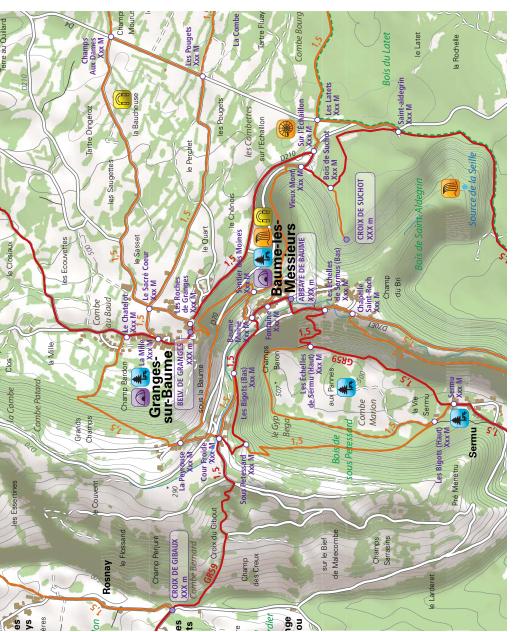
Le tracé équestre suivant toujours un tracé pédestre, faire les tracés parallèles et contigü .

LES DISTANCES

Entre chaque carrefour, indiquer la distance dans la couleur du circuit (ORANGE ou ROUGE selon le cas):

Par souci de lisibilité, les distances inférieures à 0.2 km - Typo : Frutiger 67 bold condensed, corps 7,2 pt ne sont pas toujours indiquées sur la carte.

Extrait cartographique à 100%





LES CARREFOURS

- Diamètre 1,4 mm - Epaisseur du filet : 0,2 mm

- Couleur : VIOLET 1

- Couleur intérieure du cercle : VIOLET 2 Carrefours importants du circuit :

- Typo majuscule VIOLET 1:

Frutiger 67 bold condensed, corps 6 pt

- Bloc:

filet VIOLET 1, épaisseur : 0,12 mm

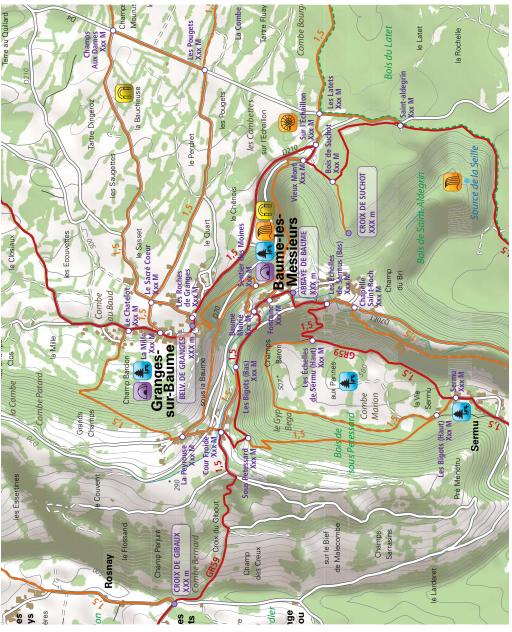
hauteur: 5,2 mm, longueur en fonction du texte...

fond blanc, opacité 50%

- Couleur intérieure du cercle : BLANC Carrefours ordinaires du circuit :

- Typo Maj + bas de casse : Frutiger 67 bold condensed, corps 6 pt

Extrait cartographique à 100%





3 I LES LOGOS

Sur le CD, une valise de pictogrammes classés par thème est à disposition (à utitliser à 80% sur la carte et la légende) Les positionner sur la carte en fonction des informations données par le client.

PATRIMOINE BÂTI

- Architecture remarquable
- **Borne historique**
- Cabane de berger
 - Château en ruines
- Château fermé au public
- Château ouvert au public
- Croix, oratoire, croix pattée
 - 🔬 Edifice remarquable
- Maisons Pasteur
- Monument historique classé
- Musée Z
- Patrimoine rural
- Site archéologique 13
- Village remarquable
- Maison thématique
- Patrimoine industriel Sontaine, lavoir

PATRIMOINE NATUREL

- Belvédère aménagé **|** 18
- Belvédère aménagé et table de lecture
- Grotte (à visiter) 20
- Parc animalier Ľ
- Point d'ouïe W 22
- Vignoble, village du vignoble **-83** 23
- Site sonore remarquable 24
- Arbre remarquable Site de dinosaures 26 25
- Site naturel classé 27
- Cascade 28
- Curiosité géologique

- 30 🙎 Table de lecture, mobilier d'interprétation
- Abri forestier
- 🖍 🛚 Aire de pique-nique aménagée 32
- Alimentation 33
 - Café 34
- Fromage fermier 35
- Fromagerie 36
- Offices de tourisme 37
- Point d'information touristique permanent 38
- Point d'information touristique temporaire 39
- Restaurant

Parking

40

- 42
- Aires de service pour camping-car

Buvette, casse-croute

43

Panneau d'information randonnée 44

HÉBERGEMENTS

- Camping équestre 45 🖎 Camping 46
 - 47 🚰 Chambre d'hôtes
- 🚰 Chambre d'hôtes équestre 48
- Gîte d'étape 49
- Gîte d'étape équestre 50 51
- Hôtel-restaurant équestre Hôtel-restaurant 52
 - Camping à la ferme 53
 - 54
- Camping à la ferme équestre
 - Refuge gardé S) 55
- Refuge gardé équestre

LOISIRS AÉRIENS

57 🏈 Parapente ou deltaplane

Aviation et vol à voile

59

NLM

28

LOISIRS NAUTIQUES

83

Gare

Arrêt de bus

82

81 👍 Aéroport

TRANSPORTS

- Gare TGV 84 GARE
- Sortie autoroute
- 85

Embarca dère/Débarca dère pour cano ës et kayaks

Base de loisirs nautiques

09

Location de canoës et kayaks

49

62

61

Tourisme fluvial, location d'embarcation à moteur

Promenade en bateau

64 63

Ski nautique

65 99 67 89

DIVERS LABELS

- 86 😱 Petite cité comtoise de caractère
- Station verte 87
- Plus beau village de France **3**88
- Classé au patrimoine de l'UNESCO 89

Voile et planche à voile

Canyoning et rafting

Baignade surveillée

69 70

Port

Piscine publique

- Ville d'art et d'histoire

LOISIRS TERRESTRES

- 71 🚧 Equitation et promenade à cheval
- Site d'escalade 72
- Accrobranche et via ferrata
- Golf 9 trous 74
- Sentier de découverte ou d'interprétation Golf 18 trous 9/ 75

 - Ski et/ou luge d'été **
- Thermes et remise en forme
 - **Base VTT FFC** 79
- Base VTT FFCT 80

FICHES RANDONNÉ



4 I LA LÉGENDE

• Bloc LARGEUR: 97 mm

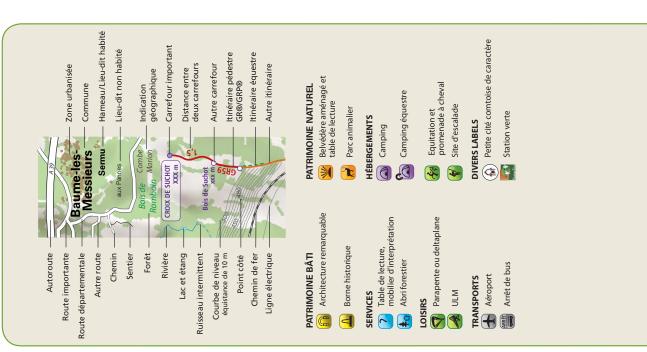
- couleur: FOND 1

- filet : VERT 1, épaisseur 0,35mm,

Eléments cartographiques (voir CD)

Légende des pictogrammes (voir page 15 et sur le CD)

Les pictogrammes sont à organiser par thématique.



5 I LISTE DES IMAGES SUR LE CD

PAGER

OUDE	- bandeau beige.ind	- bandeau beige.eps	- bandeau beige.jpg	- bandeau beige.pdf	 logo activités.ai 	 logo activités.eps 	 logo activités.jpg

 pictogrammes activités vert.pdf pictogrammes activités vert.jpg pictogrammes activités vert.eps pictogrammes activités vert.tif

- carte generale.pdf

carte générale.ai

- copyright ign.doc

PAGE 5

- carte generale.jpg carte generale.eps

- carte generale.tif

 cdt 39 inattendu logo cmjn.ai pictogrammes activités vert.ai

données IGN.tif

couv.jpg couv.pdf - logos :

- recommandations aux usagers.doc Numéro Indigo CDT.tif

- logo activités.pdf

logo activités.tif

bandeau vert+TEXTE .eps bandeau vert+TEXTE .jpg bandeau vert+TEXTE .pdf bandeau vert.eps - bandeau vert.jpg bandeau vert.pdf BANDEAU PAGE 9/10/11

Rando mode d'emploi.doc.doc Signalétique et balisage.doc PAVÉ 1

- CDT39 inattendu + mention CDT.pdf

- Logo_CG_Jura.jpg

- Logo_CG_Jura.tif

dos de couv.tif

- dos de couv.jpg - dos de couv.pdf

- dos de couv.eps

- Texte CDT et CG69.doc

- logo latitude.eps logo latitude.pdf

- logo latitude.ai

- symbole depart importants.ai - symbole depart importants.pdf - symbole depart importants.tif - symbole depart importants.jpg - symbole depart importants.pg - symbole depart importants.eps PAVÉ 3 - lame directionnelle.ai - lame directionnelle.eps - lame directionnelle.ps									
	 symbole depart importants.ai 	 symbole depart importants.pdf 	 symbole depart importants.tif 	 symbole depart importants.jpg 	 symbole depart importants.eps 	PAVÉ 3	- lame directionnelle.ai	 lame directionnelle.eps 	- lame directionnelle.jpg

	(
	7
	i
	:
	١.
9	2000
_	١.
	-
ш	
ניו	
\sim	
⋖	
Δ.	

gende jura 01.ai	- légende jura 01.jpg	gende jura 01.pdf
legen	légen	légen
ı	1	1

- légende jura 01.tif

- lame directionnelle.pdf

- lame directionnelle.tif

- mentions obligatoires.doc mentions obligatoires.eps mentions obligatoires.ai

- logo activités.ai
- logo activités.eps

- fiches.eps

- fiches.jpg
 - fiches.pdf

- balisage pedestre.tif balisage pedestre.ai
- balisage pedestre.pdf
- balisage pedestre.eps

PAVÉ 5

- logo balisage equestre.jpg - logo balisage equestre.tif
- logo balisage vtt-equestre.pdf
 - balisage vtt-equestre.pdf balisage vtt-equestre.tif
 - balisage vtt-equestre.eps
- balisage vtt-equestre.jpeg
- PAVÉ 6

- cdt 39 inattendu logo blanc.ai

- mep cartoguide-SEILLE.jpg
 mep cartoguide-SEILLE.pdf - mep cartoguide-SEILLE.tif
- mep cartoguide-SEILLE.eps
 - nord-echelle.ai

 - nord-echelle.eps
- nord-echelle.pdf
- nord-echelle.jpg

PAGE 13/14 (extrait cartographique)

- seille_25ke-02_V2_m.eps - seille_25ke-02_V2_m.jpg - seille_25ke-02_V2_m.ai

PAGE 15

- valise de pictogrammes.eps - valise de pictogrammes.ai
 - valise de pictogrammes.jpg
- valise de pictogrammes.pdf valise de pictogrammes.tif

- irra 01 ai



Document réalisé par le CDT avec le soutien du Conseil Général du Jura



8 rue Louis Rousseau - CS 80 458 39006 Lons-le-Saunier Cedex

www.jura-tourism.com

et la participation de











